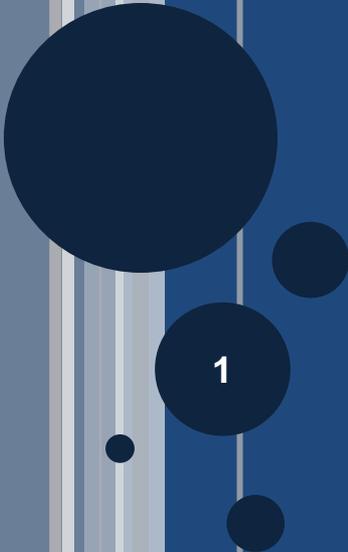


SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES



OPCA CINÉMA 2015

Direction de l'Audiovisuel

Le 17 avril 2015

1

- Une augmentation de la part réservée aux dépenses en droits d'auteur sur le coût définitif du film (en moyenne 4,5% contre 3,5% en 2011) mais qui ne se traduit pas par une augmentation de la rémunération des auteurs.
- Un rapport entre droits d'auteur et salaire pour les réalisateurs qui s'établit dorénavant à 50/50 quelle que soit la tranche budgétaire étudiée (convention collective 2012).
- Des liens entre rémunérations proportionnelles très normées où la plupart du temps un taux pivot est négocié autour duquel se déclinent les autres (Salle > Vidéo > International)
- Moins de 3% des auteurs peuvent espérer une couverture effective de leur à-valoir sur les seules entrées en salles.
- Une situation en vidéo toujours incertaine en raison de la présence des clauses cascades permettant de déroger à l'obligation de rémunérer les auteurs sur le prix public.
- Pour plus de 85% des œuvres en V&D, le taux du prix public est inférieur au taux minimum du protocole de 99 (1,75%)

Panel OPCA et données générales

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Œuvres originales

Adaptations

Rapport scénario / réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

La part des auteurs de l'œuvre préexistante

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V&D à l'acte

La vidéo

La V&D à l'acte

L'international

Les systèmes de rémunération complémentaire

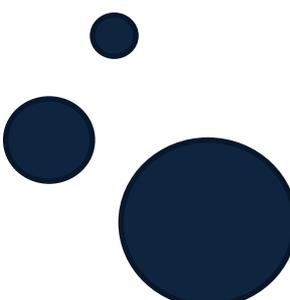
Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

Remake / Suite



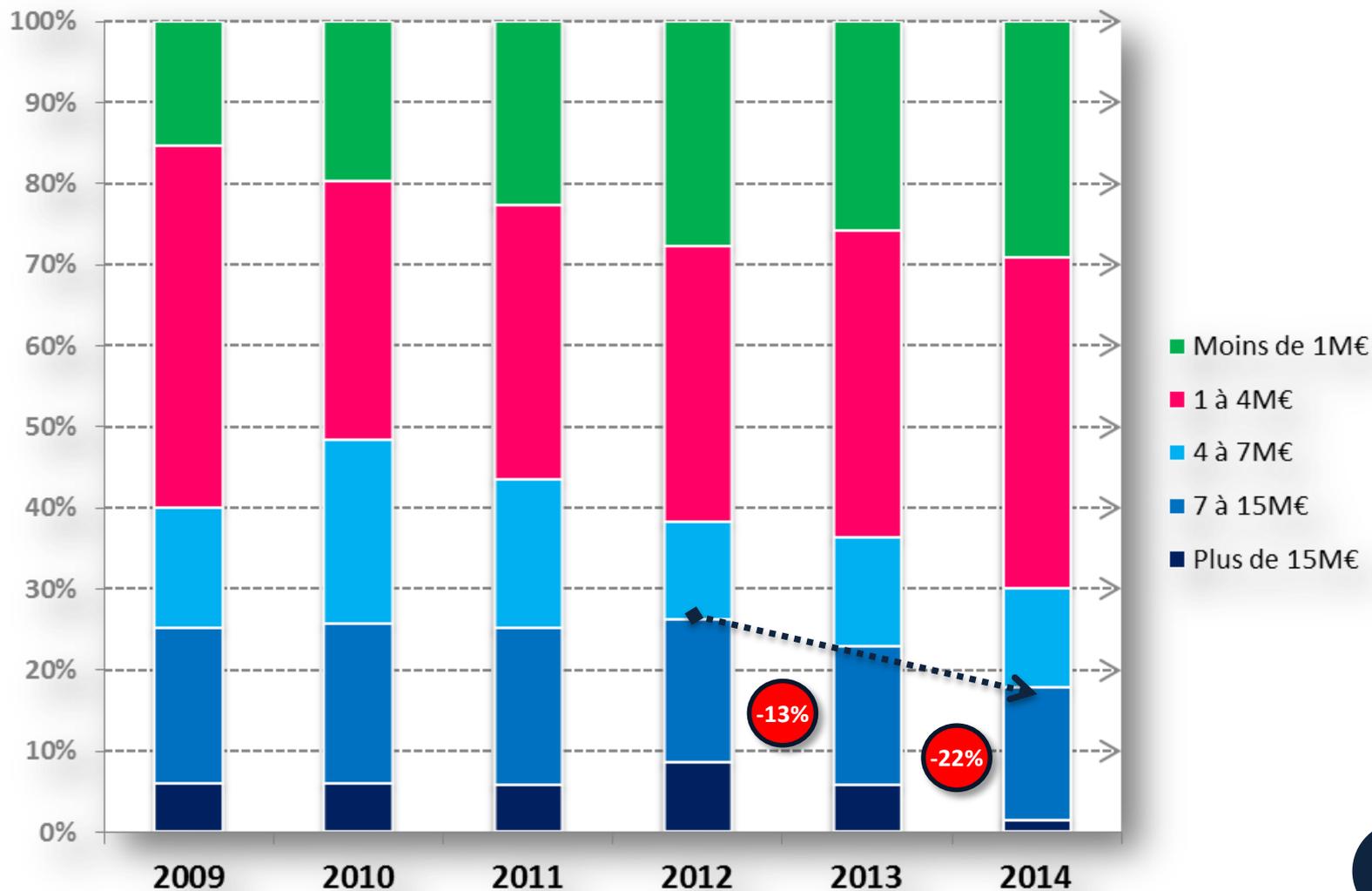
PANEL OPCA ET DONNÉES GÉNÉRALES

639 contrats pour 438 auteurs : agréments 2012, 2013 et 2014

		BUDGETS							TOTAL
		moins de 1M€	de 1 à 2,5M€	de 2,5 à 4M€	de 4 à 5,5M€	de 5,5 à 7M€	de 7 à 15M€	Plus de 15M€	
Nombre de films	originaux	22	32	31	28	15	28	7	163
	adaptations	0	3	9	8	12	19	7	58
	animation	0	0	0	0	0	4	2	6
TOTAL		22	35	40	36	27	51	16	227
Nombre de contrats	originaux	41	71	84	80	41	90	31	438
	adaptations	0	11	28	21	37	61	22	180
	animation	0	0	0	0	0	16	5	21
TOTAL		41	82	112	101	78	167	58	639
Nombre d'auteurs	originaux	28	44	54	56	29	63	25	299
	adaptations	0	7	19	16	27	41	14	124
	animation	0	0	0	0	0	12	3	15
TOTAL		28	51	73	72	56	116	42	438

	moins de 1M€	de 1 à 2,5M€	de 2,5 à 4M€	de 4 à 5,5M€	de 5,5 à 7M€	de 7 à 15M€	Plus de 15M€	Total
Auteurs-Réalisateurs	24	36	41	37	24	57	17	236
Scénariste	3	14	31	34	28	52	25	187
Réalisateur	1	1	2	1	4	6	0	15
Total Auteur	28	51	74	72	56	115	42	438

UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE FILMS À PLUS DE 7M€

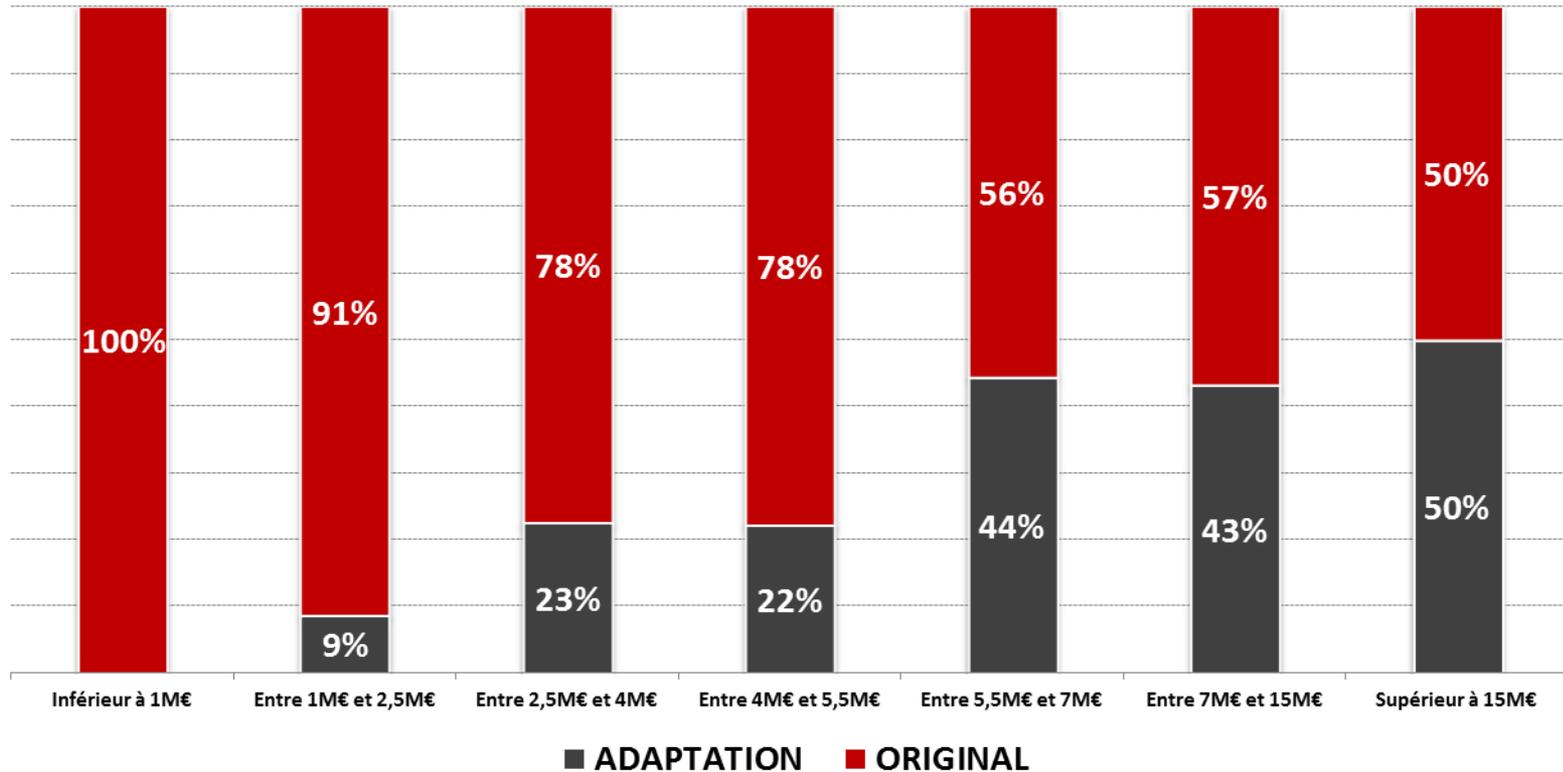


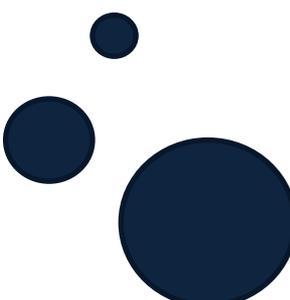
LES ADAPTATIONS REPRÉSENTENT PRÈS DE 30% DES FILMS ÉTUDIÉS

... Contre 20% en 2011

165 scénarios originaux vs 62 films adaptés d'une œuvre préexistante.

2/3 des adaptations se regroupent sur les tranches > à 5,5M€, soit 42 films.

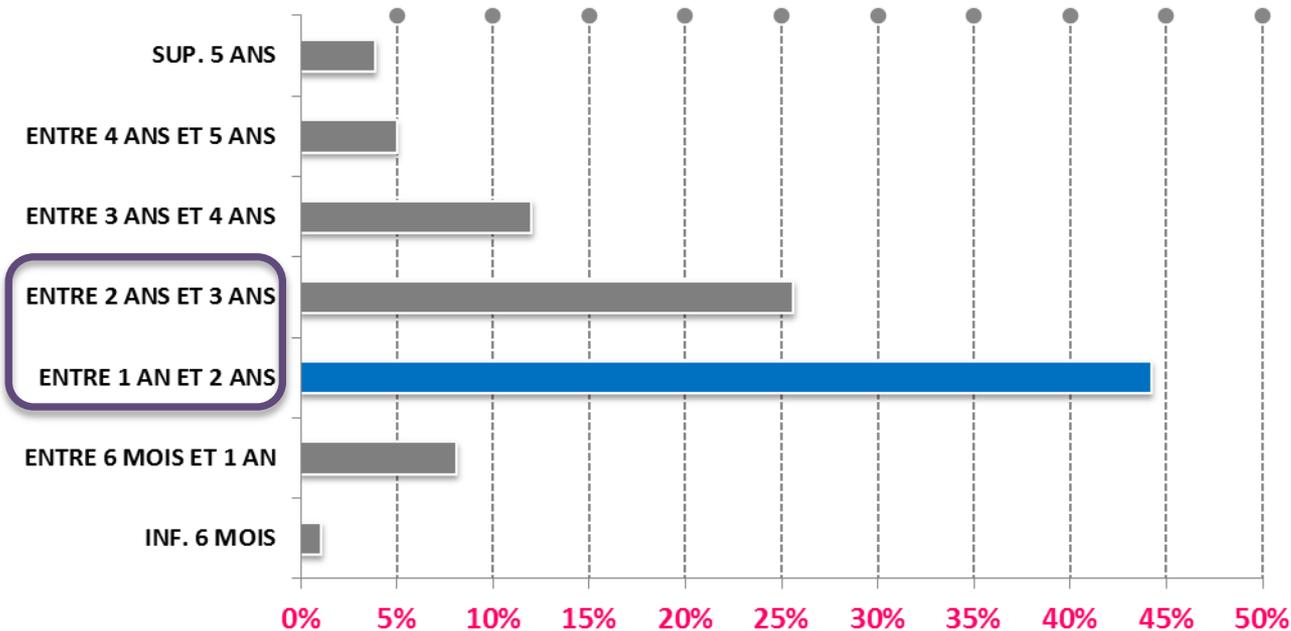




TEMPS DE PRODUCTION ET TEMPS DE CESSION

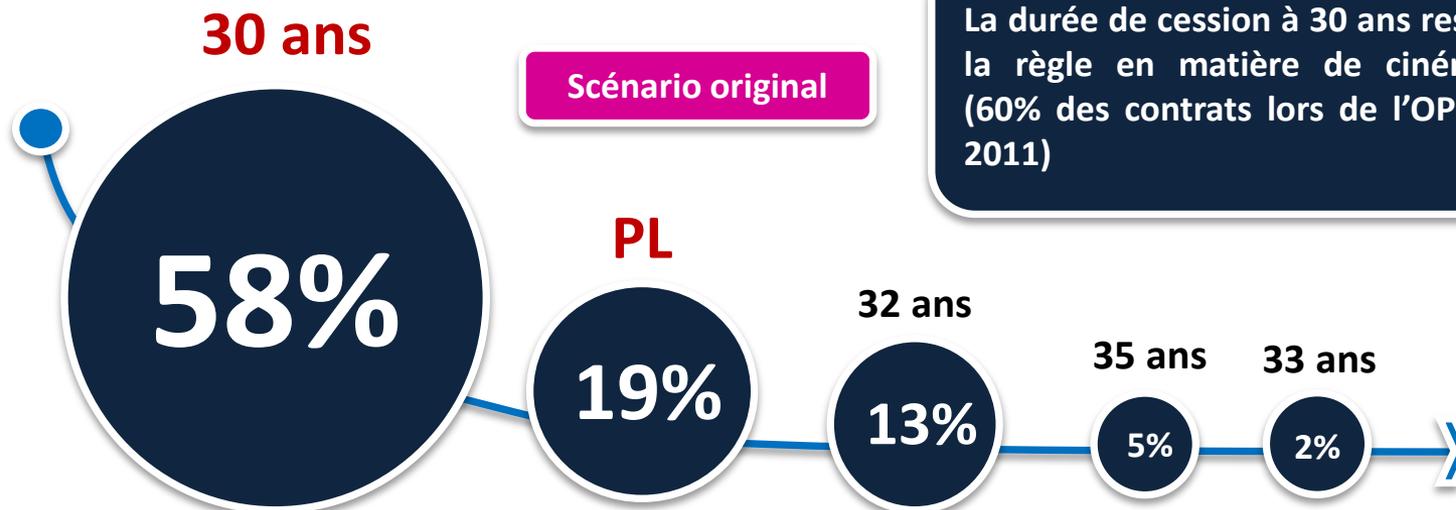
DÉLAI ENTRE SIGNATURE DU CONTRAT ET DATE DE SORTIE EN SALLE

	Inférieur à 1M€	Entre 1M€ et 2,5M€	Entre 2,5M€ et 4M€	Entre 4M€ et 5,5M€	Entre 5,5M€ et 7M€	Entre 7M€ et 15M€	Supérieur à 15M€
INF. 6 MOIS	5%			1%		2%	
ENTRE 6 MOIS ET 1 AN	7%	12%	7%	4%	15%	7%	7%
ENTRE 1 AN ET 2 ANS	37%	32%	36%	57%	42%	51%	43%
ENTRE 2 ANS ET 3 ANS	34%	30%	28%	15%	23%	25%	33%
ENTRE 3 ANS ET 4 ANS	10%	15%	15%	15%	12%	9%	9%
ENTRE 4 ANS ET 5 ANS	7%	9%	5%	4%	4%	5%	
SUP. 5 ANS		2%	8%	4%	4%	1%	9%



Un délai de 1 à 2 ans entre la date de signature du contrat et la date de sortie en salle pour 44% des films, quel que soit le budget.

LA DURÉE DE CESSION DANS LES CONTRATS

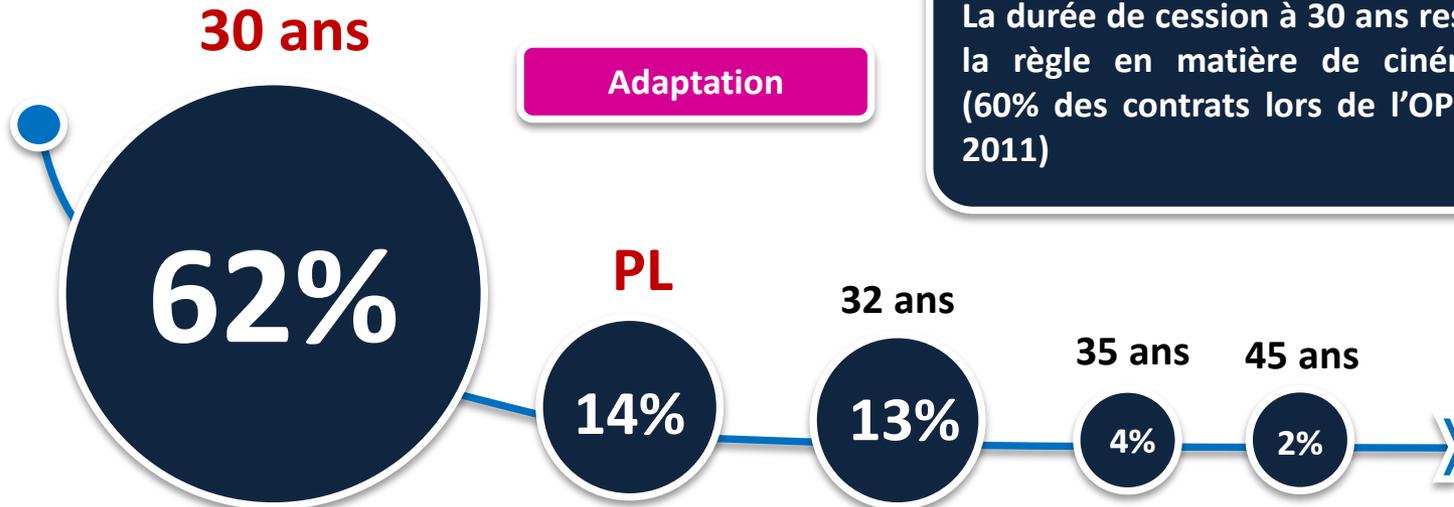


Les principales durées de cessions

Approche par tranche budgétaire

	Inférieur à 1M€	Entre 1M€ et 2,5M€	Entre 2,5M€ et 4M€	Entre 4M€ et 5,5M€	Entre 5,5M€ et 7M€	Entre 7M€ et 15M€	Supérieur à 15M€
15		1%					
30	54%	50%	58%	56%	71%	56%	74%
31		3%					
32	12%	17%	17%	16%	2%	11%	3%
33		4%	5%			4%	
34		1%				1%	
35	2%	3%	12%	4%		6%	
40				3%			
45	5%						
50						1%	
PL	27%	20%	8%	21%	27%	20%	24%

LA DURÉE DE CESSION DANS LES CONTRATS



Les principales durées de cessions

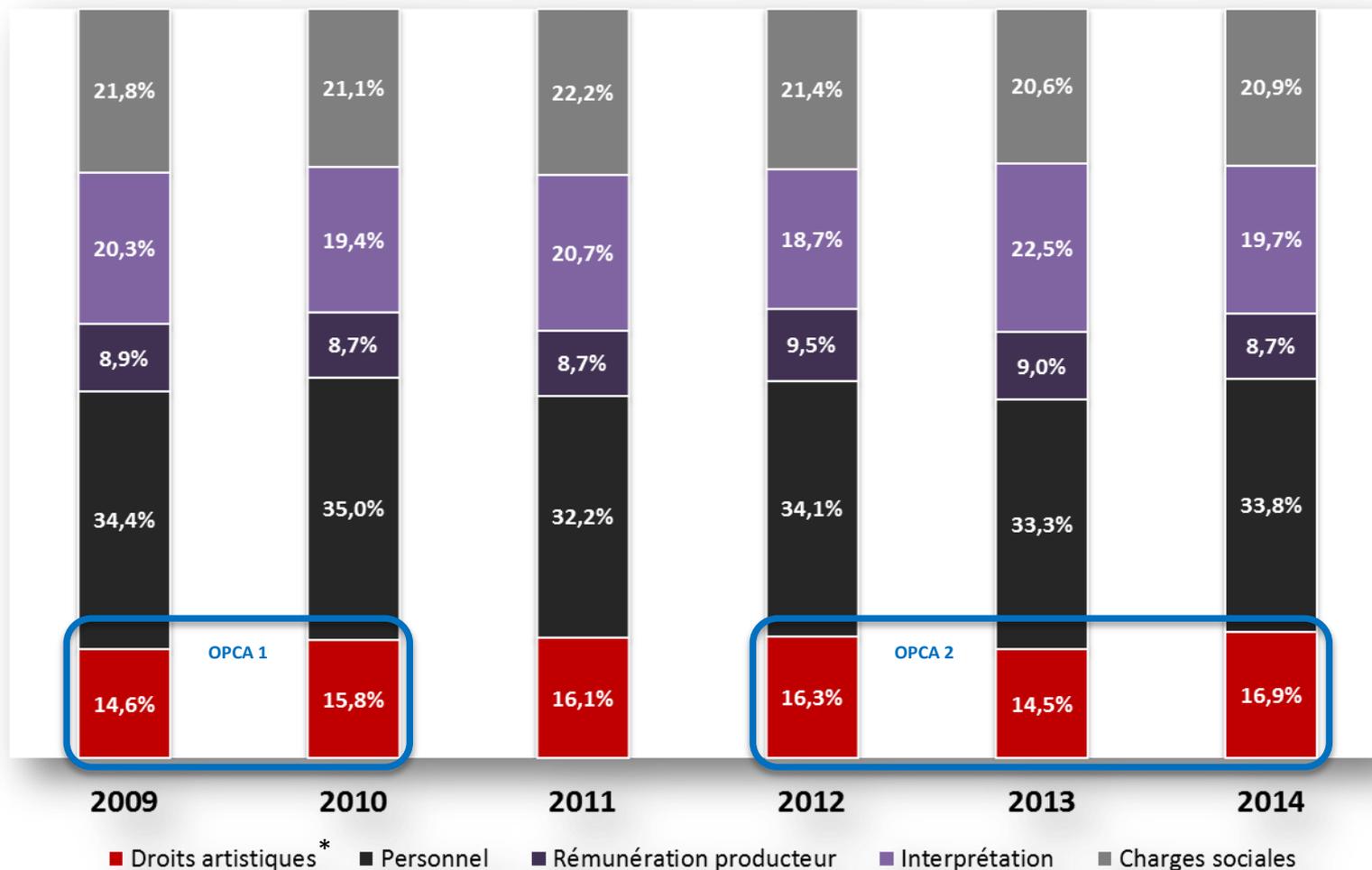
Approche par tranche budgétaire

	Inférieur à 1M€	Entre 1M€ et 2,5M€	Entre 2,5M€ et 4M€	Entre 4M€ et 5,5M€	Entre 5,5M€ et 7M€	Entre 7M€ et 15M€	Supérieur à 15M€
20							8%
30		45%	71%	62%	62%	62%	63%
32		9%	14%	14%	19%	15%	
33					5%	1%	
34		9%				1%	
35			7%	5%		5%	
45						5%	
50					3%		
PL		36%	7%	19%	11%	10%	29%



LES GRILLES DE RÉMUNÉRATIONS

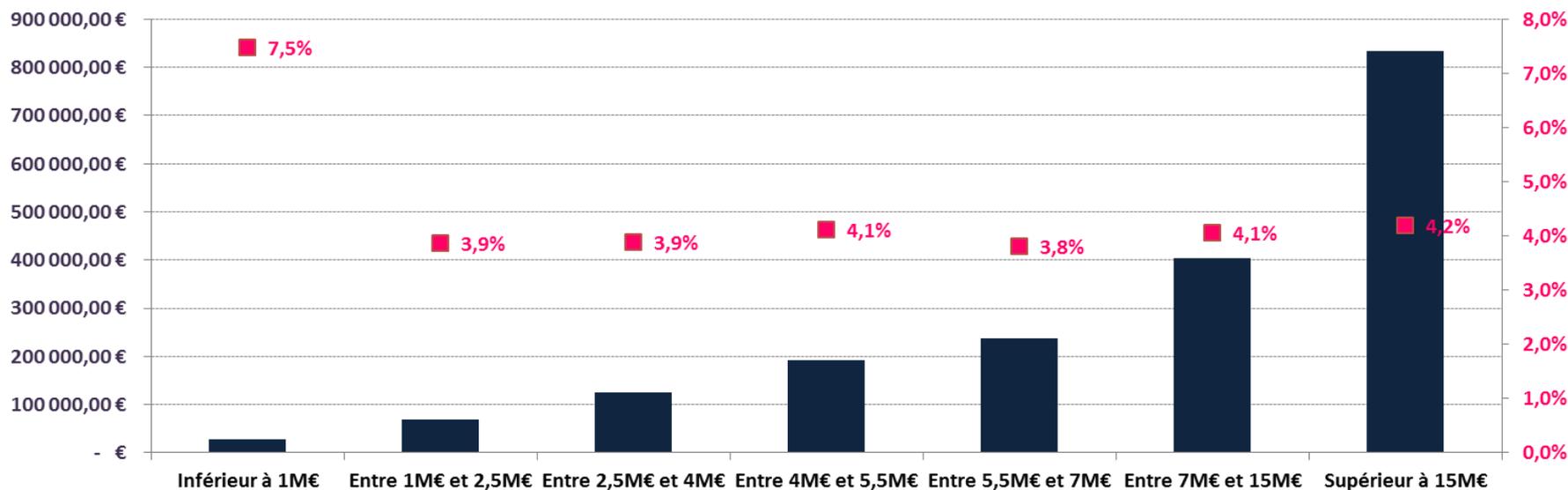
UNE AUGMENTATION DE LA PART DES DROITS ARTISTIQUES DANS LES COÛTS DE PRODUCTION



* Droits artistiques : sujet, adaptation des dialogues, droit d'auteur du réalisateur, droits musicaux, droits divers, traductions et dactylographie, frais sur manuscrits, et agents littéraires et conseils

LES DÉPENSES CUMULÉES ET COÛT DÉFINITIF DU FILM

ŒUVRES ORIGINALES

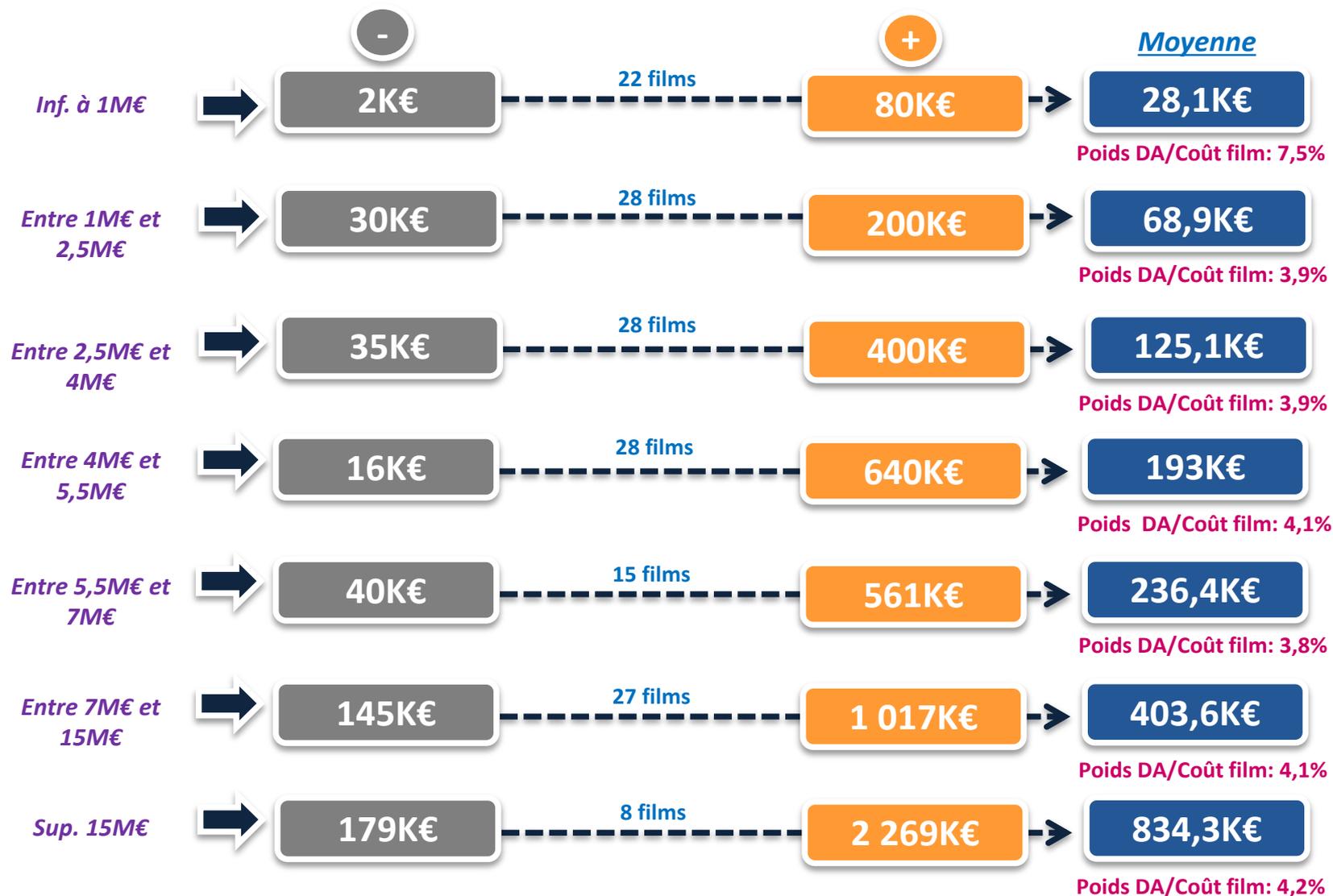


-  Moyenne rémunération fixe (MG + Prime)
-  Poids moyen droits d'auteur / coût définitif du film

Les droits d'auteur versés à l'ensemble des coauteurs représentent en moyenne 4,5% du coût total de l'œuvre (contre 3,5% en 2011). La médiane sur le total tombe à 3,2% (contre 2,9% en 2011).

LES DÉPENSES CUMULÉES POUR LES ŒUVRES ORIGINALES

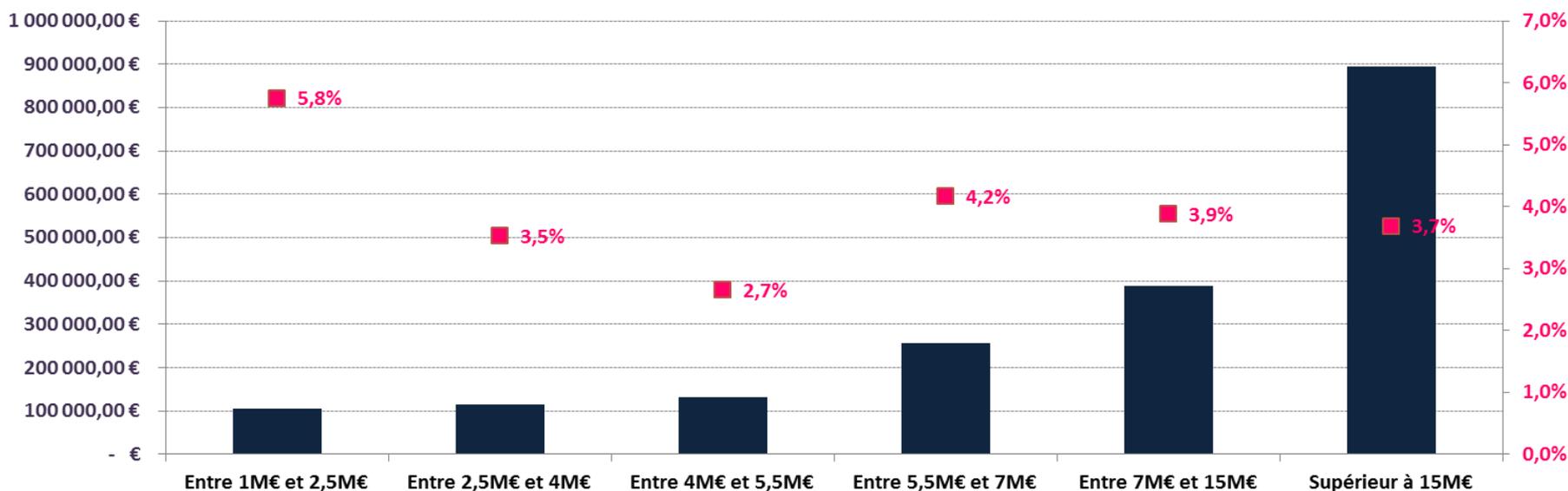
Dépense totale concernant les auteurs pour un film
+ Poids des droits d'auteur sur le coût définitif du film



LES DÉPENSES CUMULÉES ET COÛT DÉFINITIF DU FILM

ADAPTATIONS

Moy : ♦ 104,6K€ — 114,8K€ — 131,5K€ — 257K€ — 388,4K€ — 894,4K€ →



Moyenne rémunération fixe (MG + Prime)

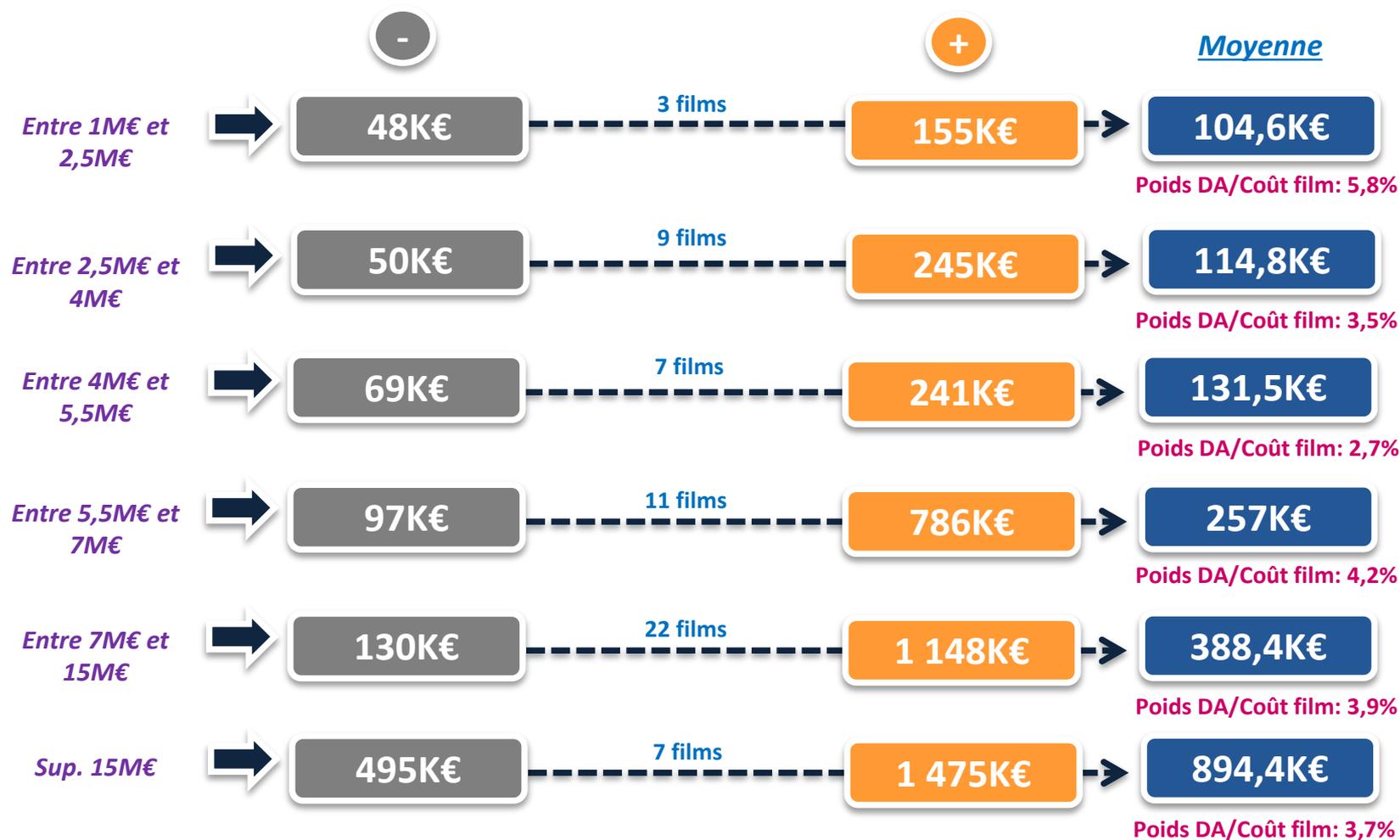


Poids moyen droits d'auteur / coût définitif du film

Les droits d'auteur versés à l'ensemble des coauteurs représentent en moyenne 3,8% du coût total de l'œuvre (contre 3,6% en 2011) . La médiane sur le total tombe à 3,2% (contre 2,5% en 2011).

LES DÉPENSES CUMULÉES POUR LES ADAPTATIONS

Dépense totale concernant les auteurs pour un film
+ Poids des droits d'auteur sur le coût définitif du film



UNE PROGRESSION DE LA PART DES DÉPENSES CUMULÉES MAJORITAIREMENT DUE À UNE BAISSÉ DU COÛT DÉFINITIF

OPCA 2011

*Agréments de production
2009 et 2010*

**Coût définitif
moyen**

OPCA 2015

*Agréments de production
2012, 2013 et 2014*

**Coût définitif
moyen**

Original

5,32M  **5,22M**

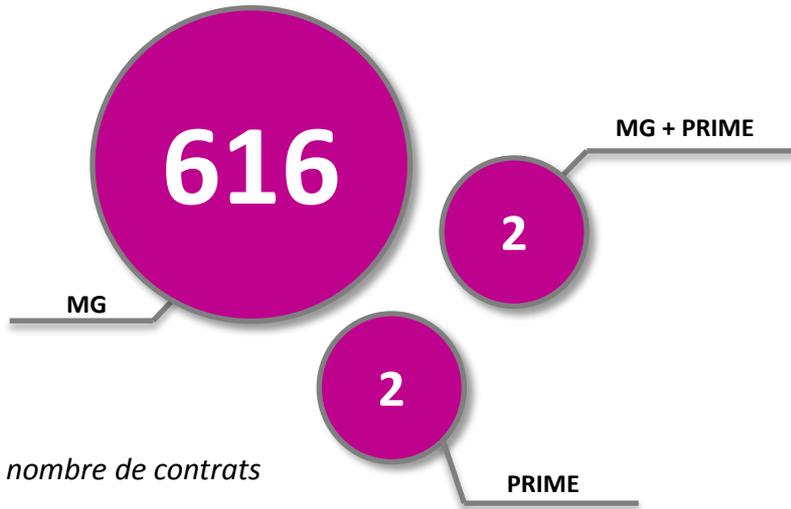
-2%

Adaptation

10,37M  **9,35M**

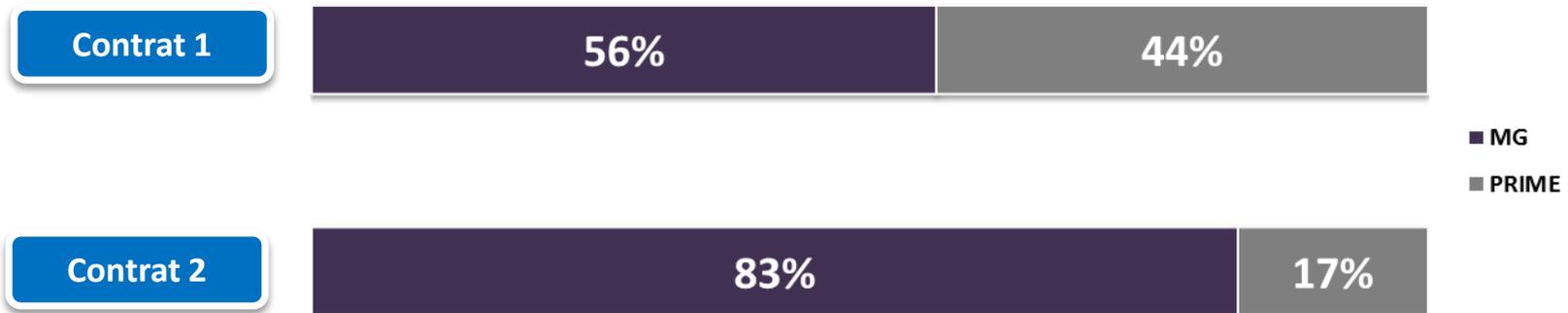
-10%

ŒUVRE ORIGINALE - LA PRIME D'INÉDIT



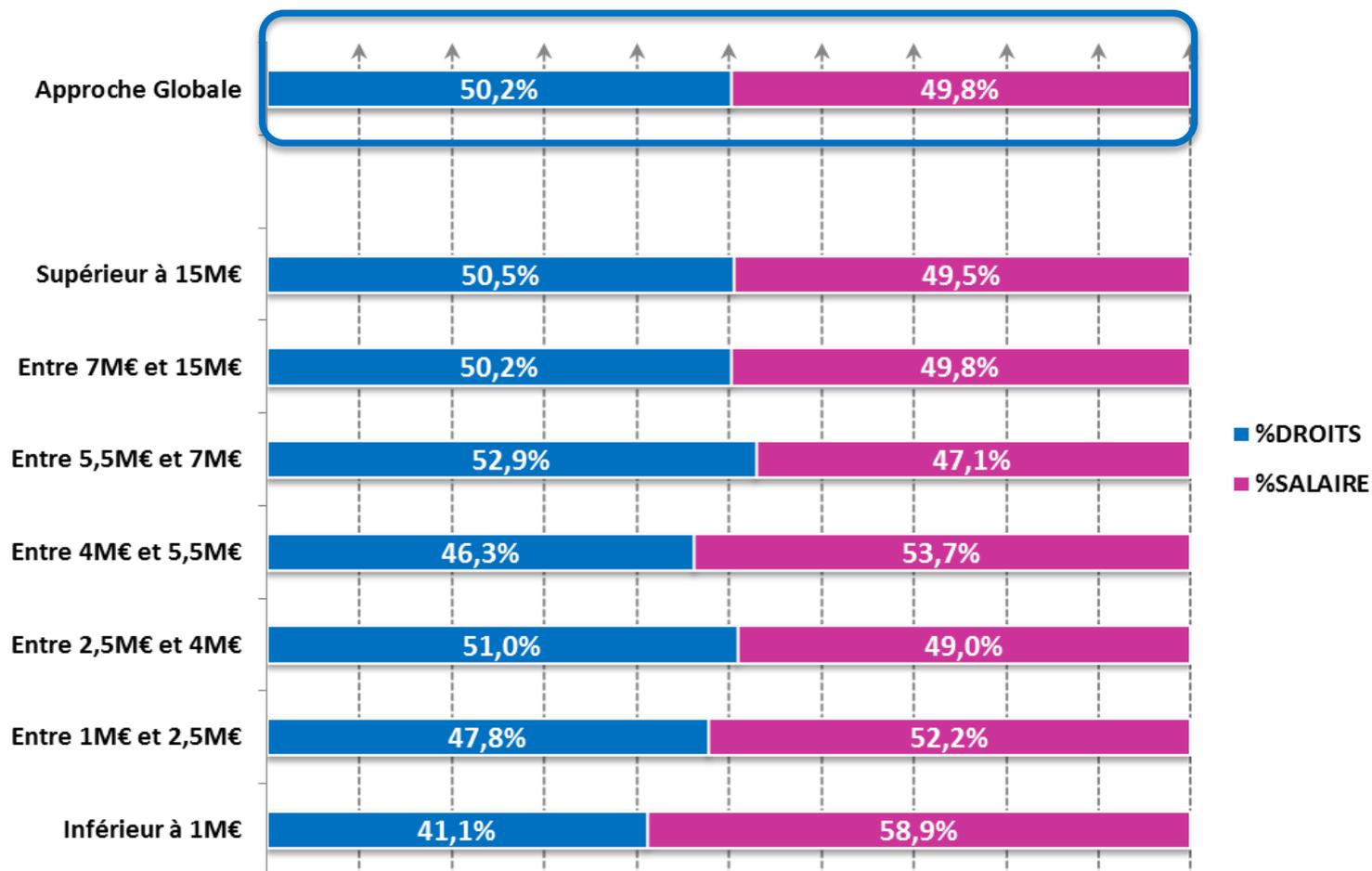
Un usage largement dominé par les à-valor. La prime d'exclusivité a pratiquement disparu des pratiques.

Poids de la prime dans la rémunération de l'auteur lorsque celle-ci est prévue au contrat



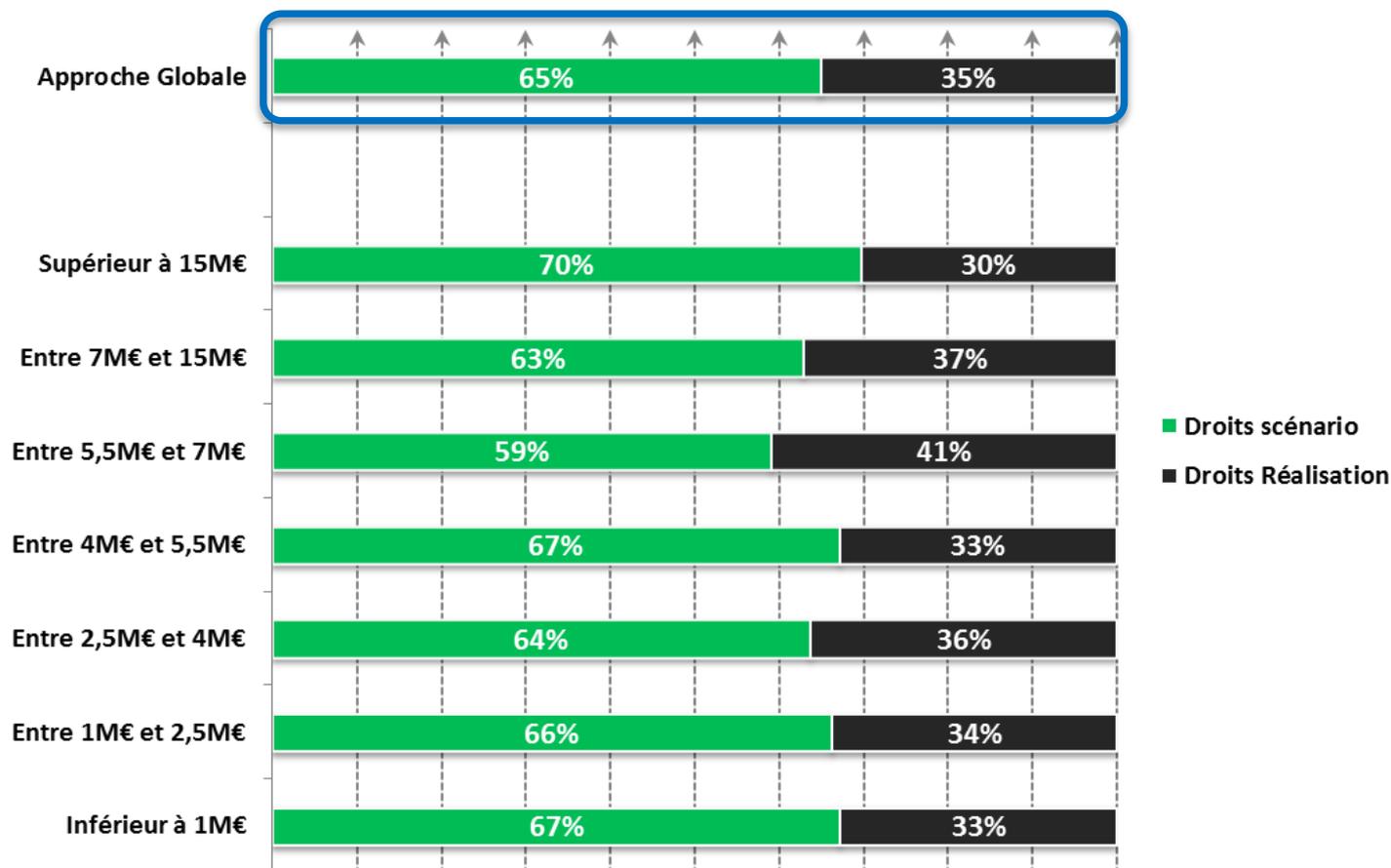
ÉTUDE DU RAPPORT MOYEN PAR TRANCHE BUDGÉTAIRE

Un partage 50/50 entre droits d'auteur et salaire, excepté pour la tranche budgétaire la plus basse.



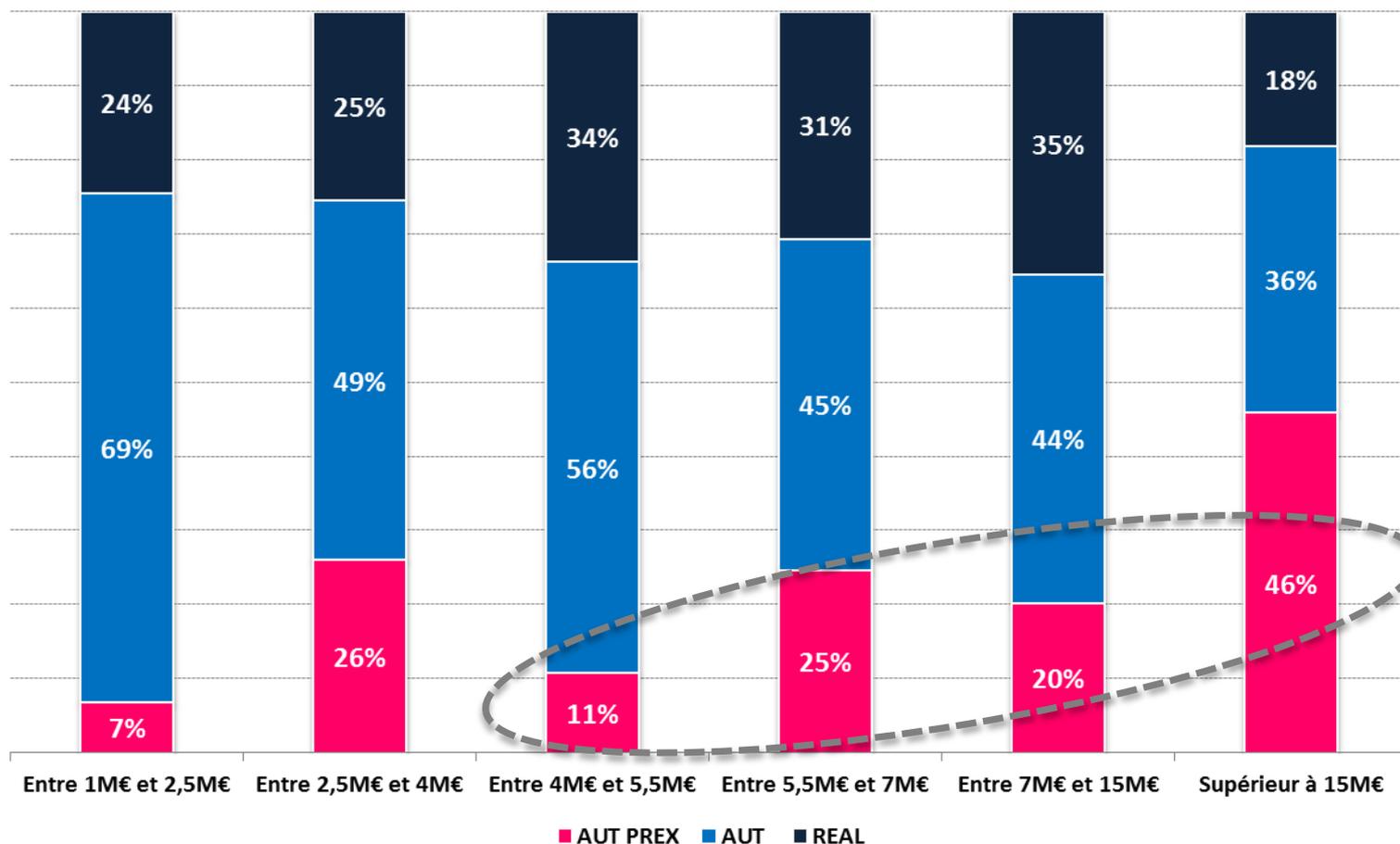
RAPPORT GLOBAL ENTRE DROITS POUR LE SCÉNARIO ET DROITS POUR LA RÉALISATION

De 59% à 70% des droits d'auteur versés aux scénaristes selon les tranches du budget. Sur le total, ce rapport s'établit à **65%/35%** (contre 62%/38% en 2011)

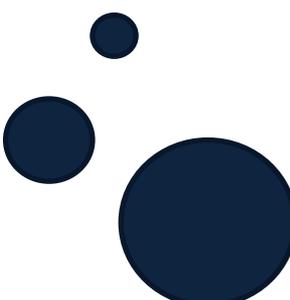


LA PART DES AUTEURS DE L'ŒUVRE PRÉEXISTANTE

Une part qui varie selon les tranches budgétaires. Sauf exception, plus la tranche est élevée plus la part revenant aux auteurs de l'œuvre préexistante est susceptible de prendre de l'importance.



NB : échantillonnage de 28 films



**LES LIENS ENTRE LES RÉMUNÉRATIONS
PROPORTIONNELLES NÉGOCIÉS DANS
CHAQUE CONTRAT**

LES LIENS ENTRE LES RÉMUNÉRATIONS PROPORTIONNELLES

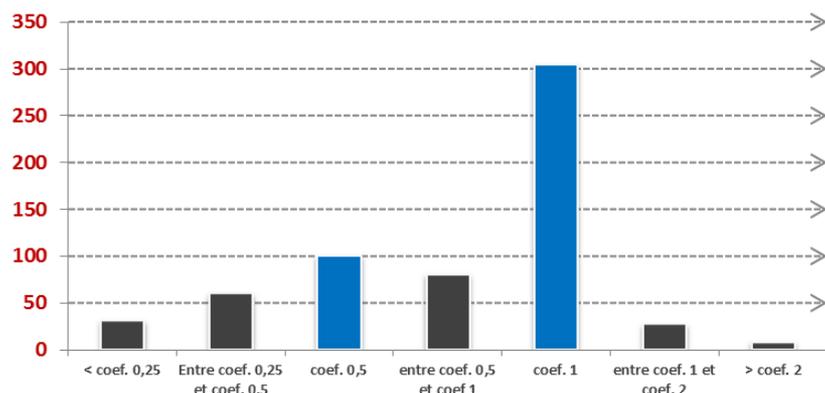
L'OPCA a cherché à comparer les principaux taux de rémunération proportionnelle accordés aux auteurs : Salle, vidéo et international.

Comme en 2011, il est observé des négociations manifestement très normées où la plus part du temps est négocié un taux pivot autour duquel se déclinent les autres.

VIDEO / SALLE

Tx vidéo vs Tx salle	%contrats
< coef. 0,25	5%
Entre coef. 0,25 et coef. 0,5	10%
coef. 0,5	16%
entre coef. 0,5 et coef 1	13%
coef. 1	50%
entre coef. 1 et coef. 2	4%
> coef. 2	1%

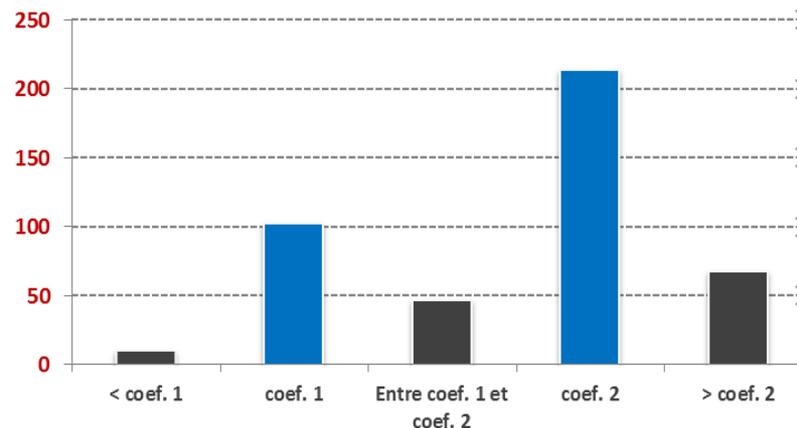
Alignement du taux ou taux divisé par 2 par rapport à celui de la salle.



RNPP / SALLE

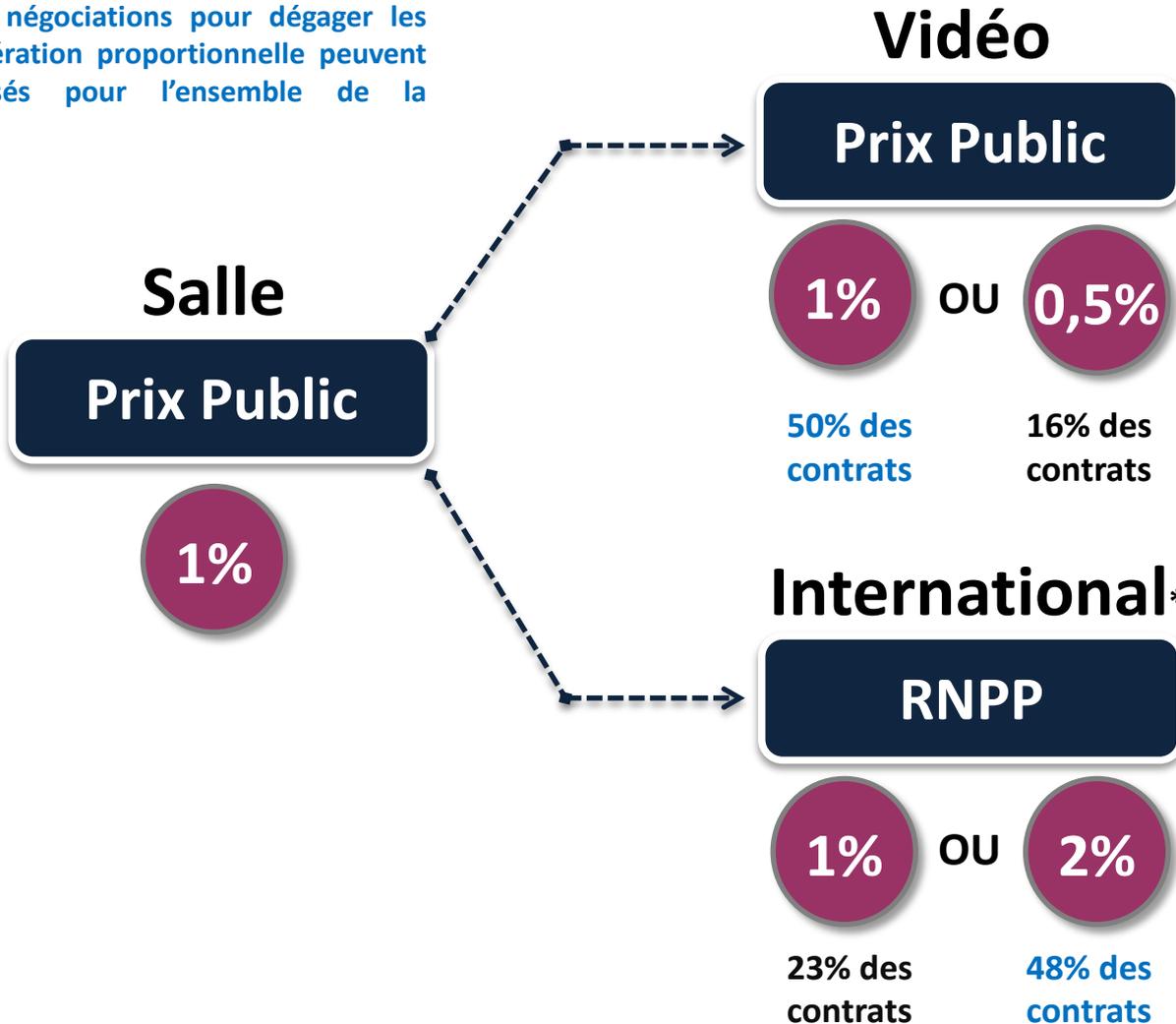
coefficient	%contrats
< coef. 1	2%
coef. 1	23%
Entre coef. 1 et coef. 2	11%
coef. 2	48%
> coef. 2	15%

Des taux RNPP portés au double dans la majorité des cas ou alors alignés.



LES NÉGOCIATIONS PROPORTIONNELLES TYPE POUR L'ENSEMBLE DE LA COLLABORATION

Deux types de négociations pour dégager les taux de rémunération proportionnelle peuvent être schématisés pour l'ensemble de la collaboration.



* Cinéma commercial étranger



LA SALLE

ANALYSE ASSIETTE ET TAUX – CINÉMA COMMERCIAL

211
(92%)

Prix Public

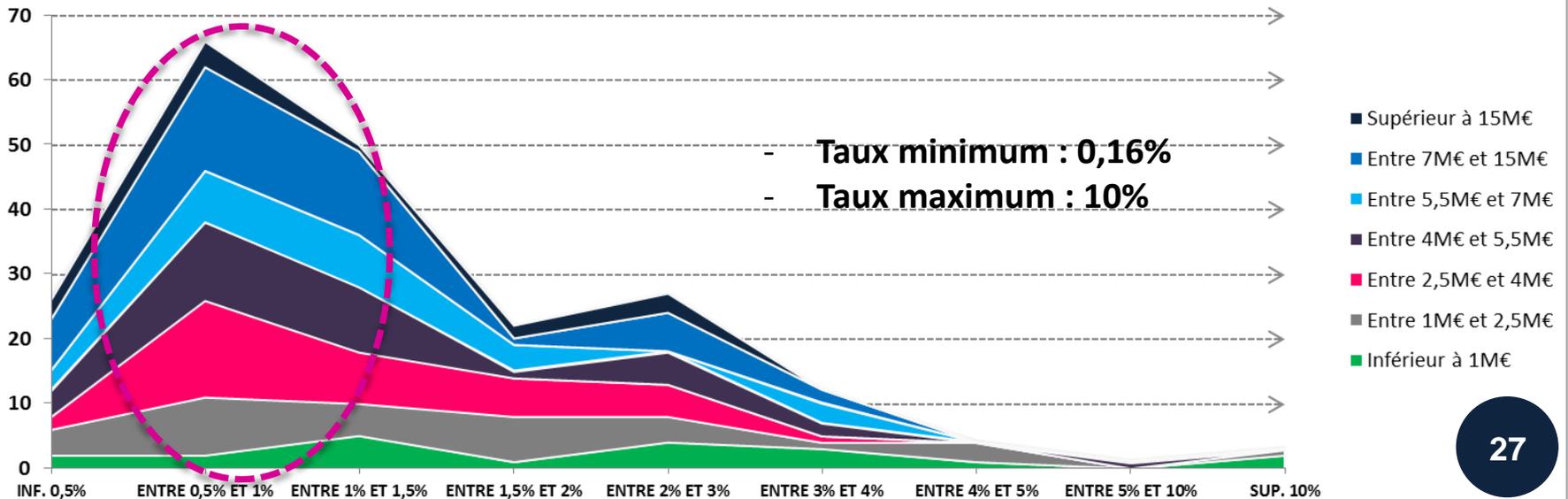
En nombre d'œuvres

55% des contrats prévoient un taux
entre 0,5% et 1,5%

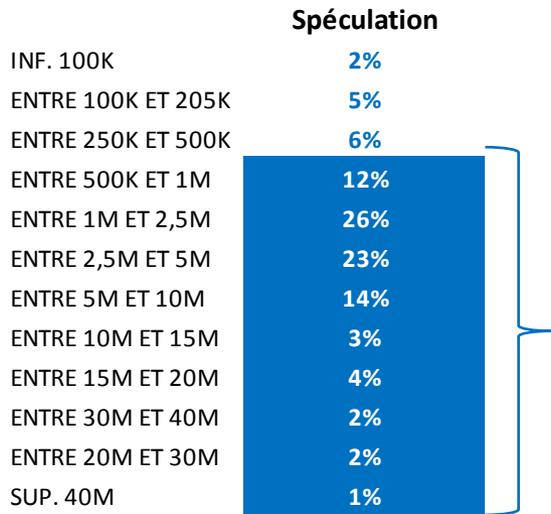


Moyenne = 1,45%

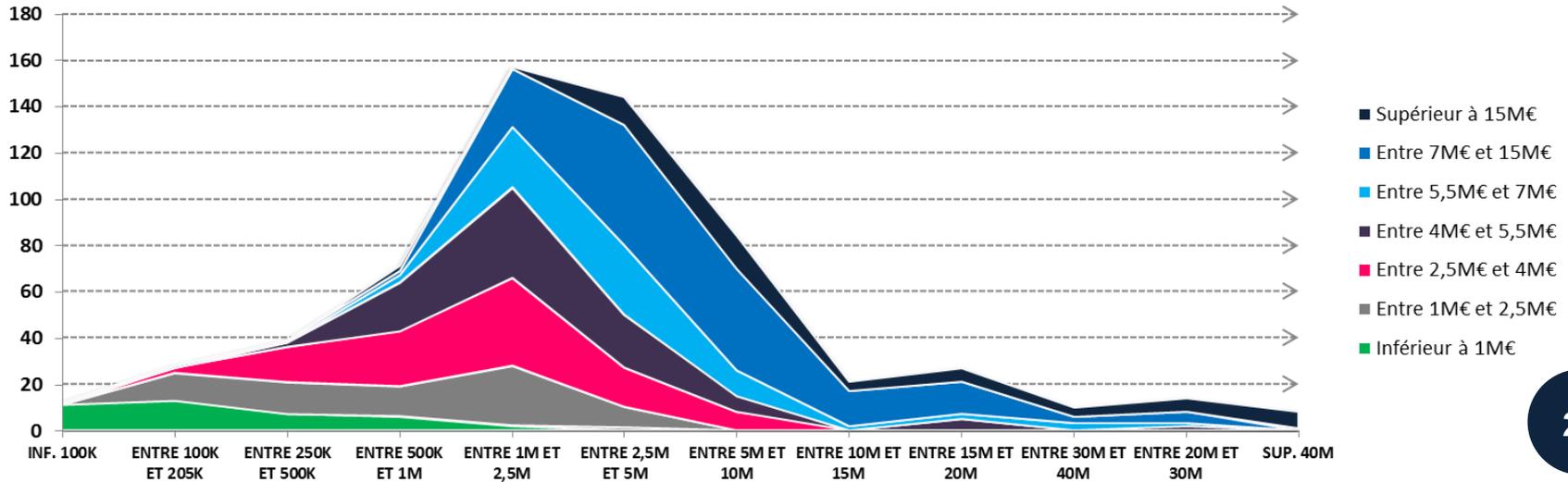
En moyenne les auteurs se partagent donc 9 centimes par entrée (recette moyenne par entrée sur 2 ans 6,44€)



SPÉCULATION SUR LE NOMBRE D'ENTRÉES EN SALLE



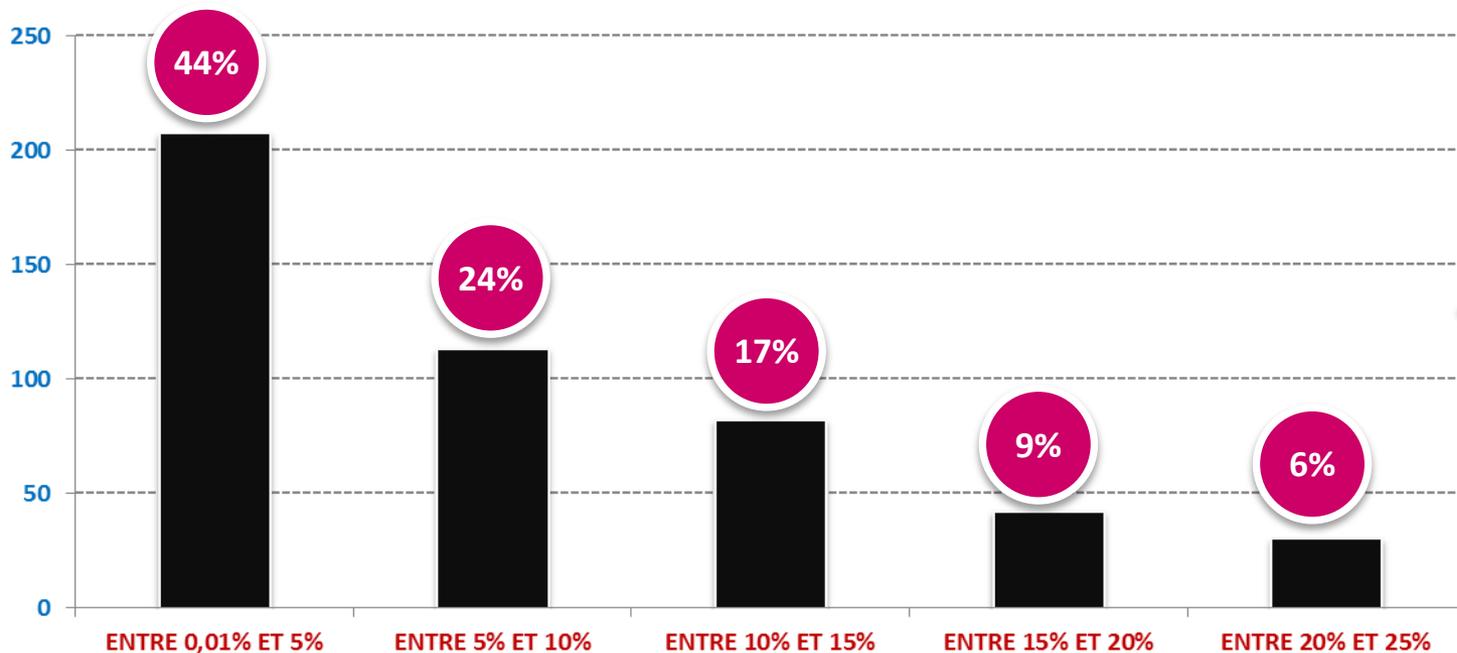
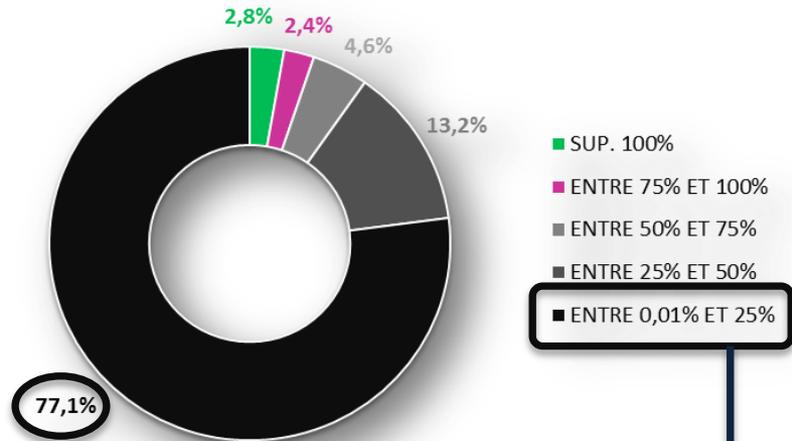
87% des contrats spéculent sur des entrées salle supérieures à 500 000.

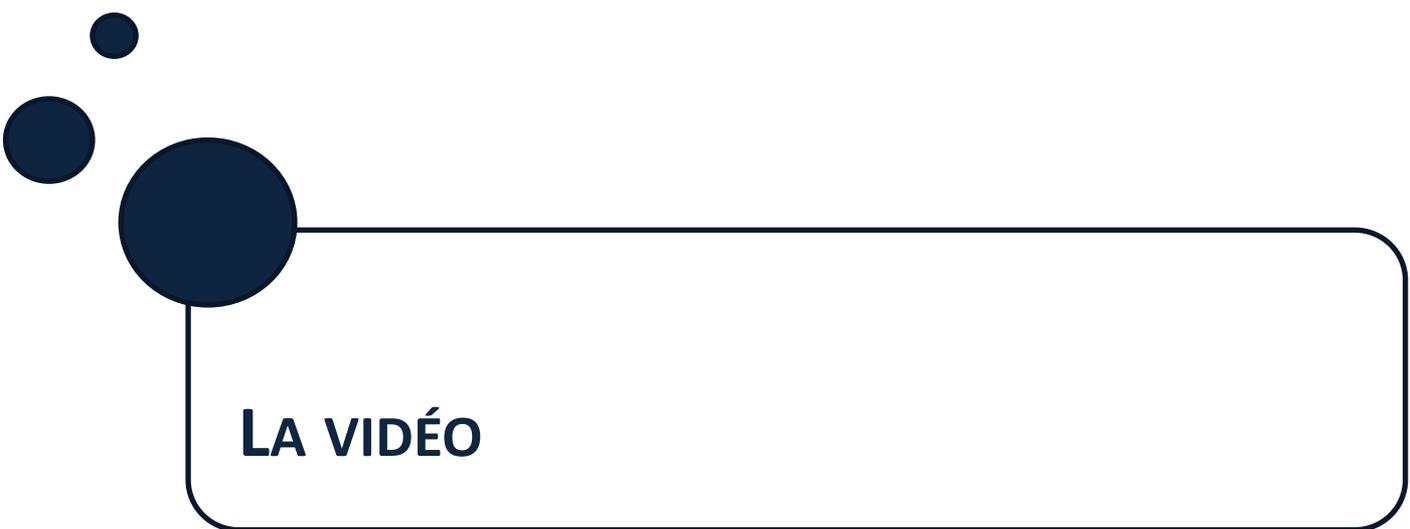


ETUDE DE LA COUVERTURE DU MG

	contrats	%
MG COUVERT	17	2,8%
MG NON COUVERT	598	97,2%

- 77,1% des contrats ont assuré une couverture du MG comprise entre 0,01% et 25% s'agissant des entrées salle.
- 44% de ces 77,1% ont assuré une couverture du MG comprise en 0,01% et 5% s'agissant des entrées salle.





LA VIDÉO

LES NÉGOCIATIONS ET LES LIENS ENTRE LES TAUX DANS LES CLAUSES CASCADES EN VIDÉO



PRIX PUBLIC



610 contrats
Tx moy. 0,211%



- PPD**
- 99 contrats
 - **88% coef. 1**

CA BRUT EDITEUR

- 413 contrats (tx moy. 0,260%)
- **78% coef. 1,5**
- **6% > coef. 1,5**
- **16% < coef. 1,5**

RNPP

- 41 contrats
- **32% coef. 1**
- **27% coef. 2**

+14 contrats sur le CA net éditeur
+43 contrats sans 2^{ème} assiette

Majoritairement les contrats respectent encore les termes du protocole de 99, pour passer du taux sur le prix public au taux CA brut éditeur → **Coef. 1,5**



RNPP

- 155 contrats
- **45% coef. 2**
- **17% < coef. 2**
- **8% coef. 5**
- **5% coef. 10**

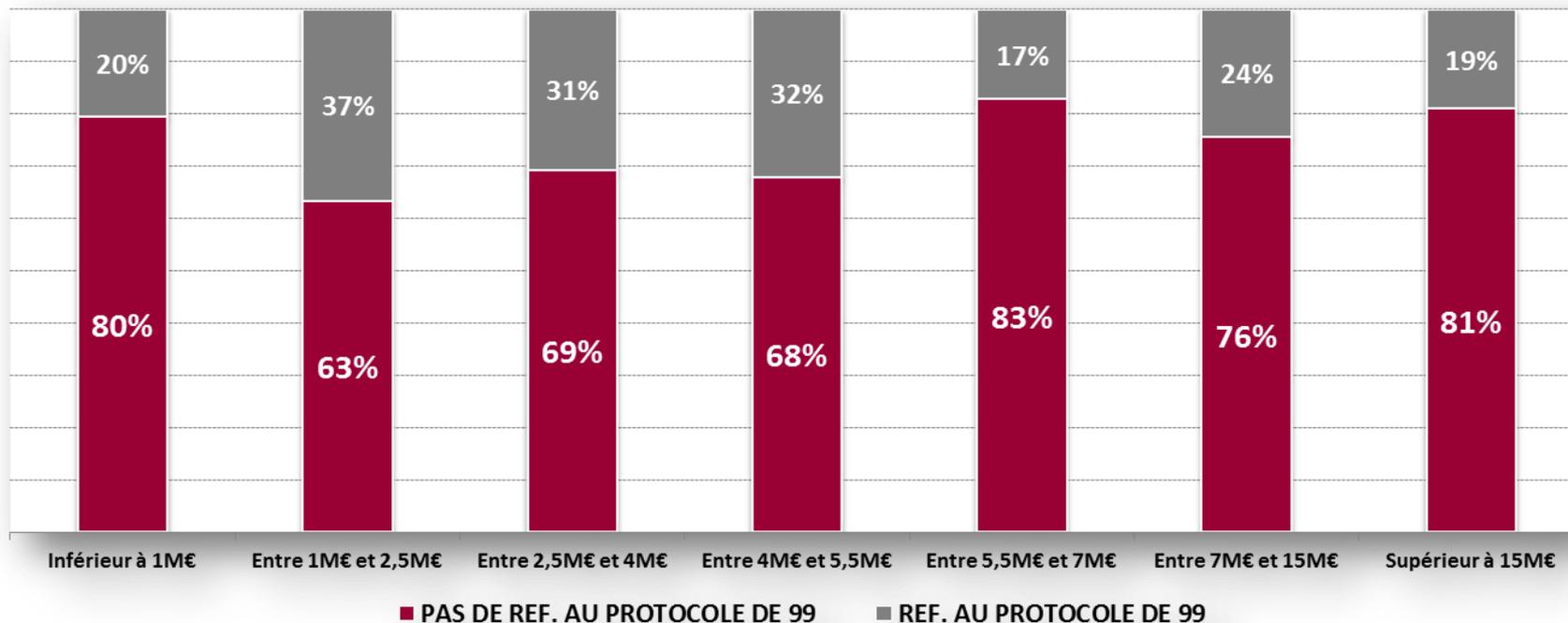
24% des contrats prévoient une 3^{ème} assiette sur Les RNPP (contre 44% en 2011). Les taux de conversion sont majoritairement compris entre 1 et 2.

Seulement 7% des contrats prévoient uniquement un taux sur le prix public

LA RÉFÉRENCE EXPRESSE AU PROTOCOLE DE 99 EN VIDÉO

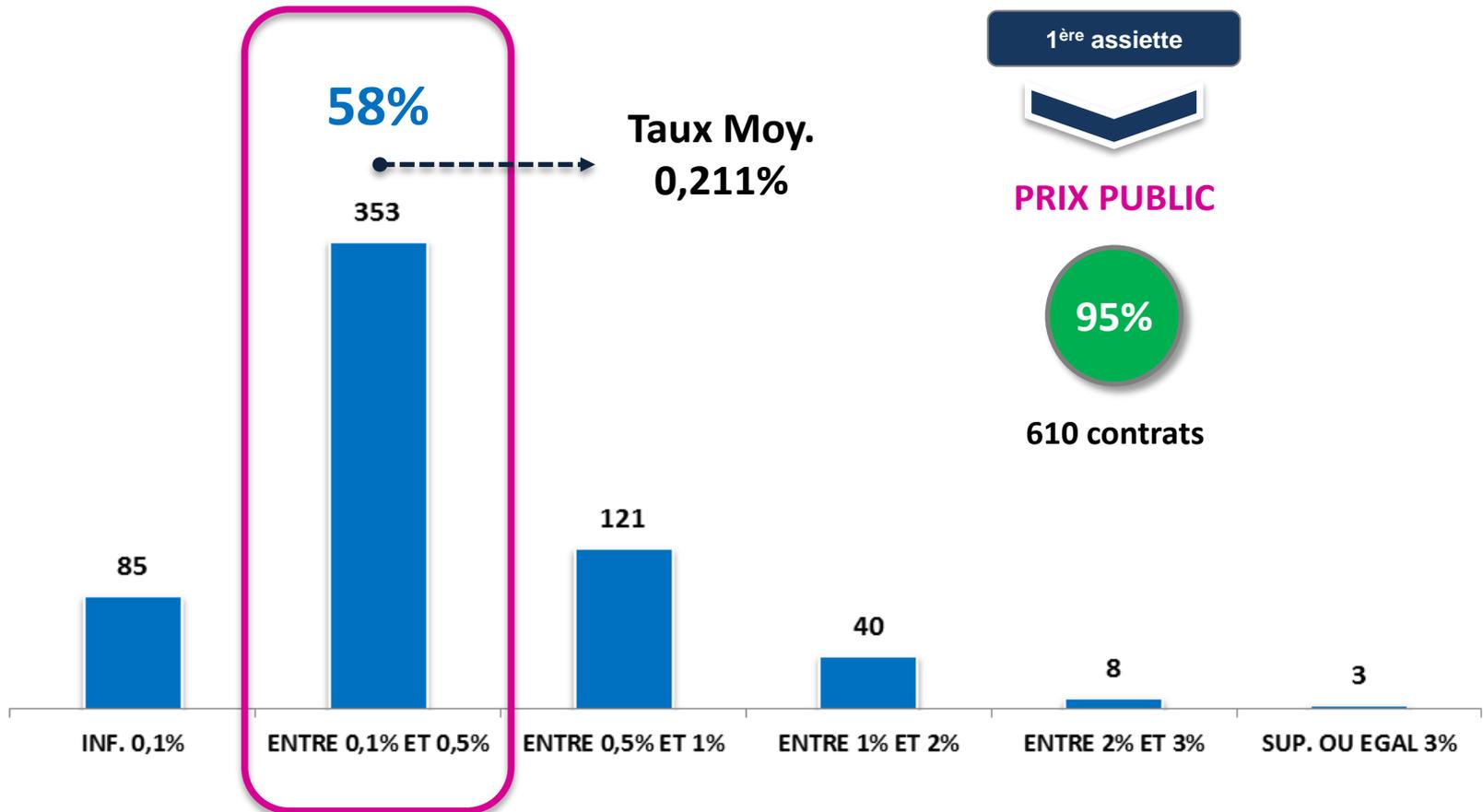
	NBRE CONTRATS	%contrats
PAS DE REF. AU PROTOCOLE DE 99	478	74%
REF. AU PROTOCOLE DE 99	164	26%

26% des contrats de la base OPCA font référence au protocole de 99 contre 47% en 2011



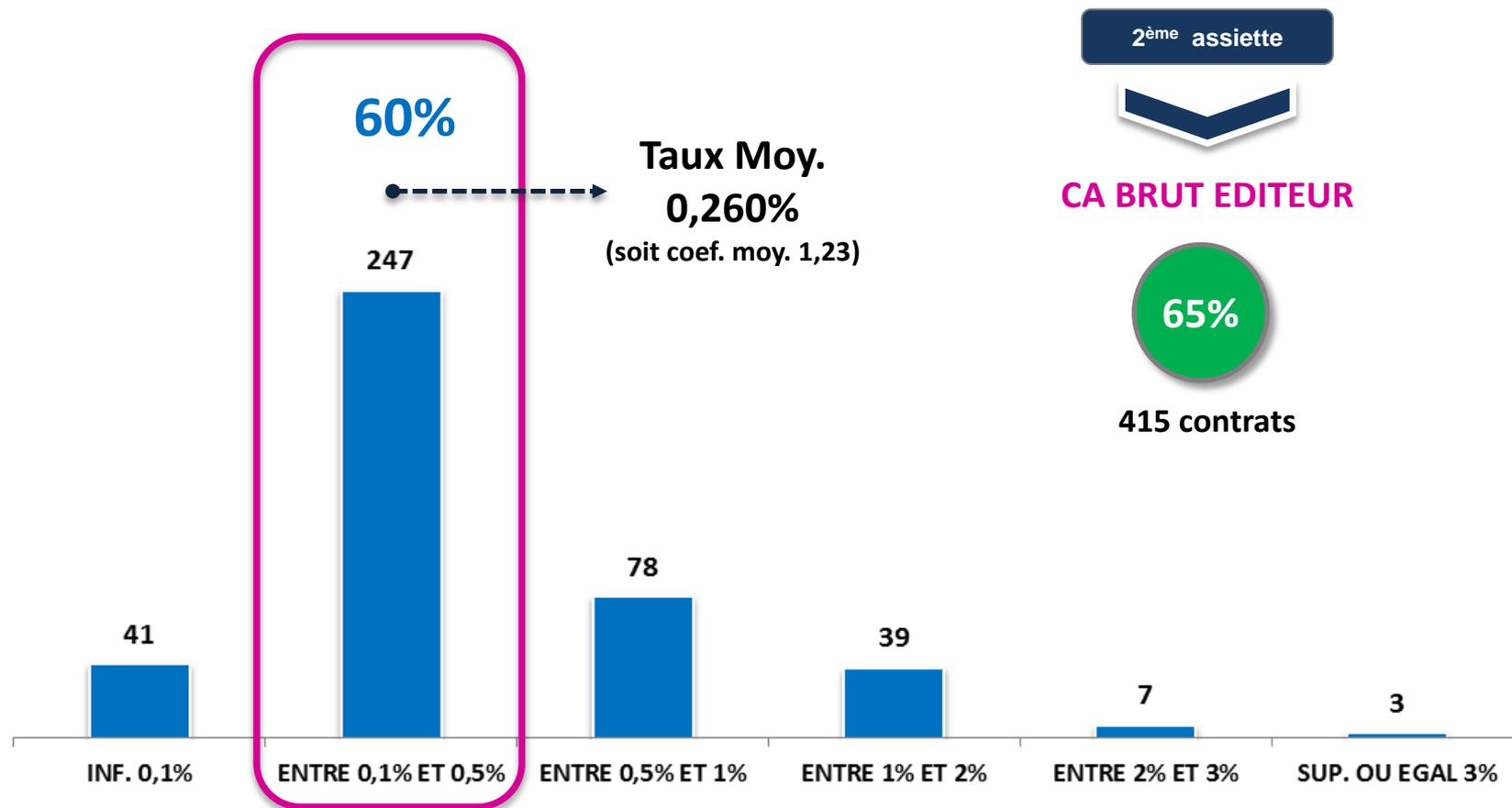
ANALYSE DES TAUX DE LA PREMIÈRE ASSIETTE : PRIX PUBLIC -VIDÉO

Les contrats renvoyant à des assiettes sur le prix public font référence à des taux compris **entre 0,1% et 0,5%** dans 58% des cas.



ANALYSE DES TAUX DE LA DEUXIÈME ASSIETTE : CA BRUT ÉDITEUR - VIDÉO

Les contrats renvoyant à des assiettes sur le CA brut éditeur font référence à des taux compris **entre 0,1% et 0,5%** dans 60% des cas.



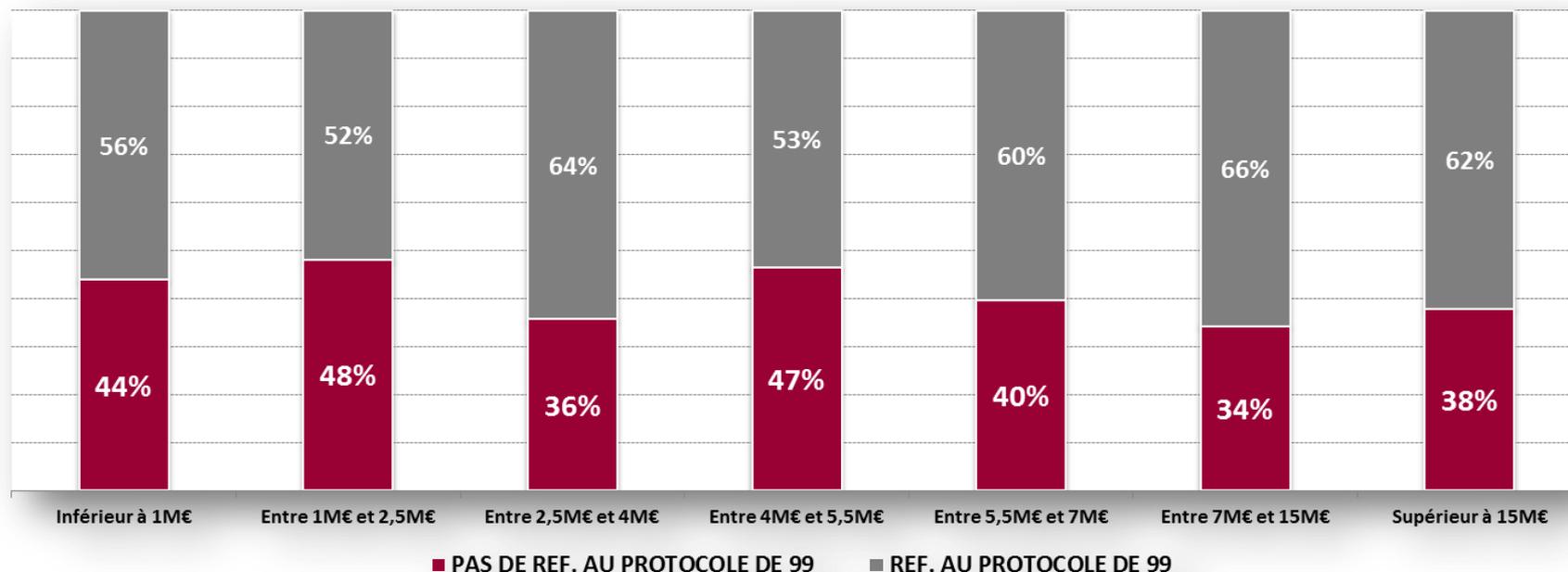


LA VIDÉO À LA DEMANDE

LA RÉFÉRENCE EXPRESSE AU PROTOCOLE DE 99 EN VÀD

	NBRE CONTRATS	%contrats
PAS DE REF. AU PROTOCOLE DE 99	256	40%
REF. AU PROTOCOLE DE 99	386	60%
TOTAL	642	100%

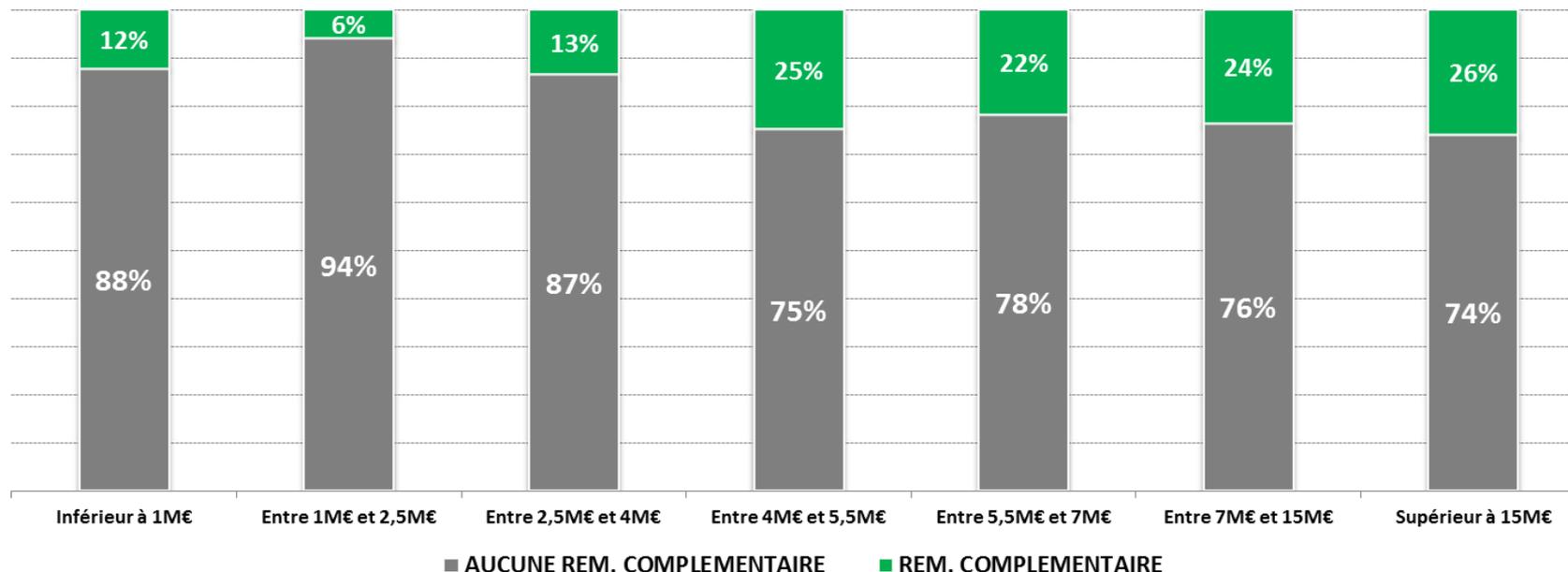
60% des contrats de la base OPCA font référence de manière expresse au protocole de 99, soit 386 contrats (contre 75% lors de l'OPCA 2011).



ÉTUDE DE LA RÉMUNÉRATION COMPLÉMENTAIRE AU PROTOCOLE DE 99

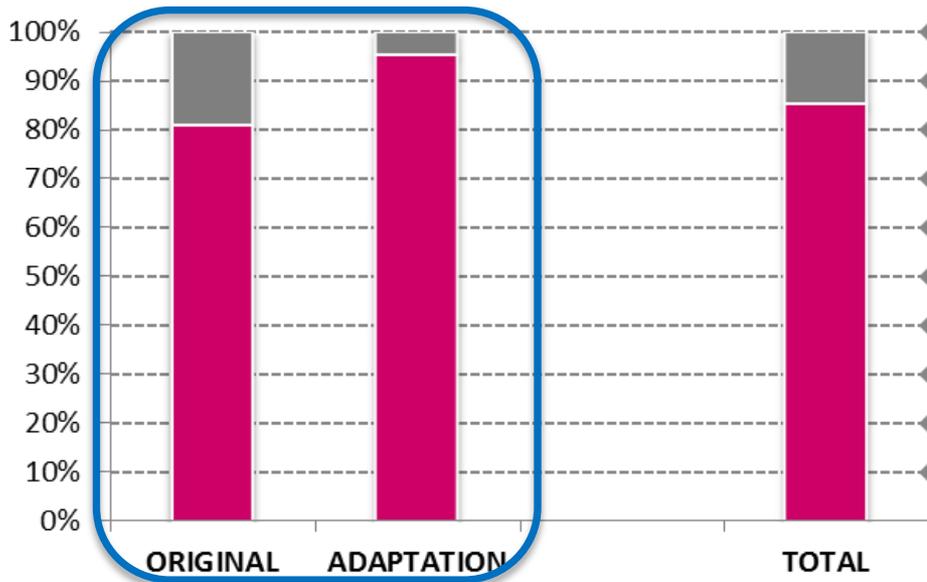
	NBRE CONTRATS	%contrats
AUCUNE REM. COMPLEMENTAIRE	520	81%
REM. COMPLEMENTAIRE	122	19%

Plus de 80% des auteurs ne disposent pas de rémunération complémentaire (contre 70% lors de l'OPCA 2011)



COMPARAISON DU TAUX PRIX PUBLIC – RÉMUNÉRATION PAR DÉFAUT – AU 1,75% DU PROTOCOLE DE 99

Pour plus de **85% des œuvres** (contre 80% en 2011), le taux du prix public est inférieur au 1,75% du protocole de 99, oscillant entre 0,10% et 1,68%.



■ TX INF. AU 1,75% ■ TX SUP OU EGAL AU 1,75%

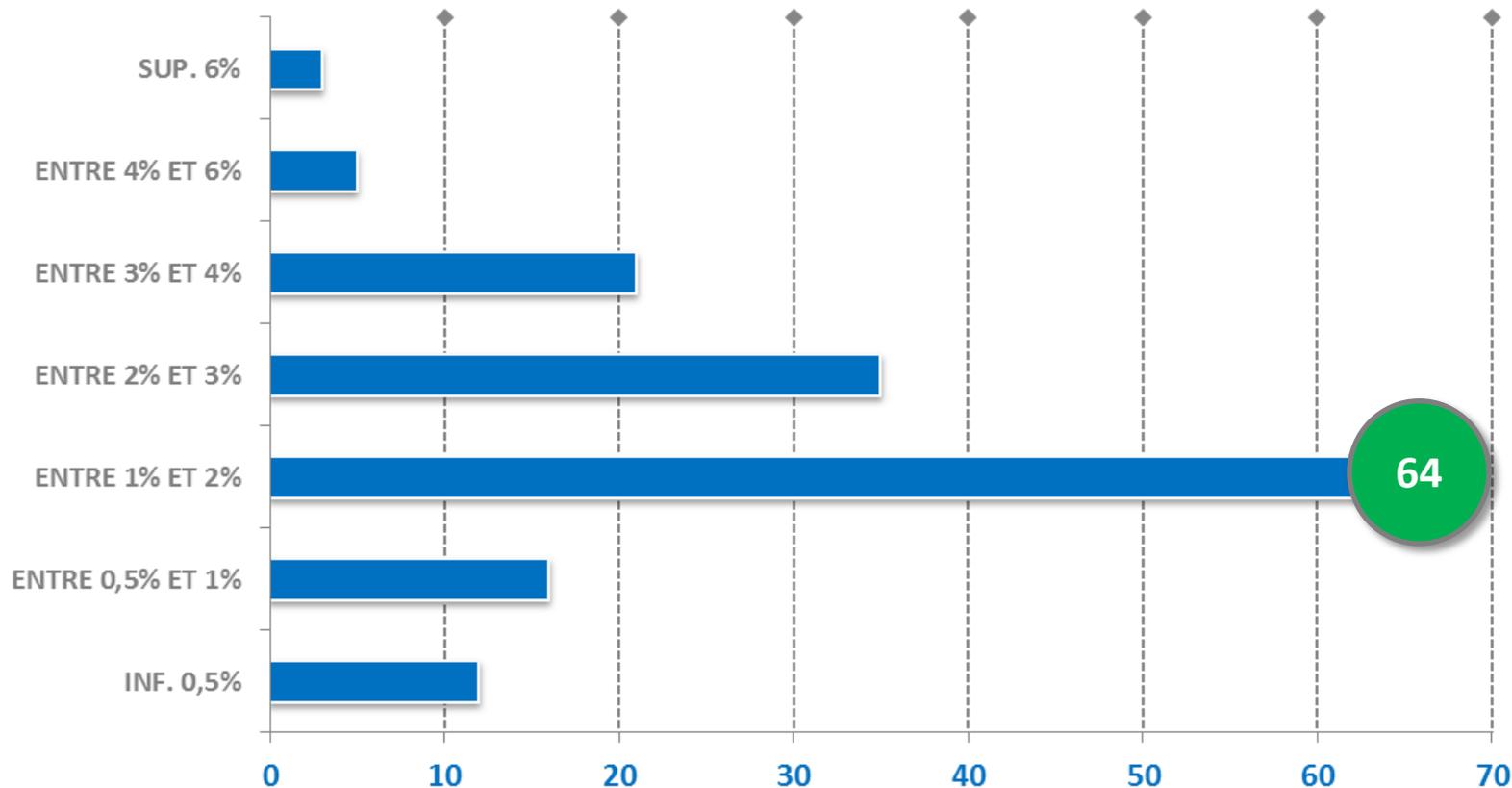
	Nombre de films		
	ORIGINAL	ADAPTATION	TOTAL
TX SUP OU EGAL AU 1,75%	18	2	20
TX INF. AU 1,75%	76	41	117



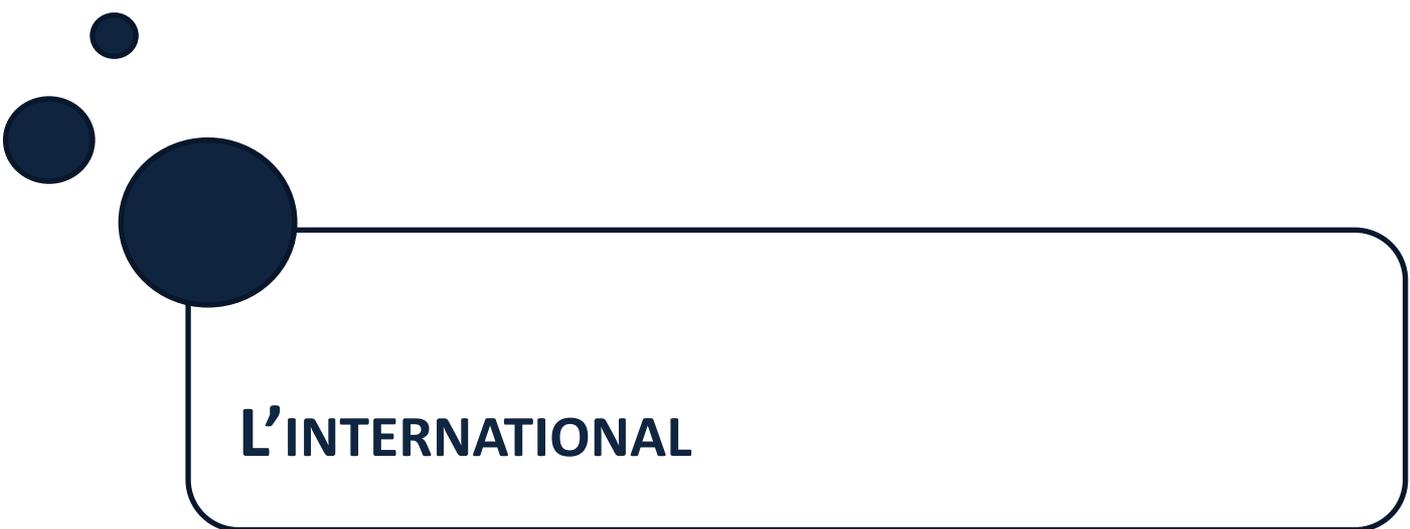
	nbre films	%
SUP. 5%	2	1,5%
ENTRE 3% ET 5%	5	3,6%
ENTRE 2% ET 3%	2	1,5%
ENTRE 1,75% ET 3%	11	8,0%
ENTRE 1,50% ET 1,75%	15	10,9%
ENTRE 1% ET 1,50%	34	24,8%
ENTRE 0,75% ET 1%	22	16,1%
ENTRE 0,50% ET 0,75%	22	16,1%
ENTRE 0,25% ET 0,50%	14	10,2%
INF. 0,25%	10	7,3%
Total général	137	100%

ÉTUDE DE LA RÉMUNÉRATION PAR DÉFAUT, ASSIETTE DE SUBSTITUTION

Les RNPP représentent **90% des cas** concernant l'étude des assiettes de substitution (hors cas où aucune assiette de substitution n'est prévue)



Données en nombre d'œuvres



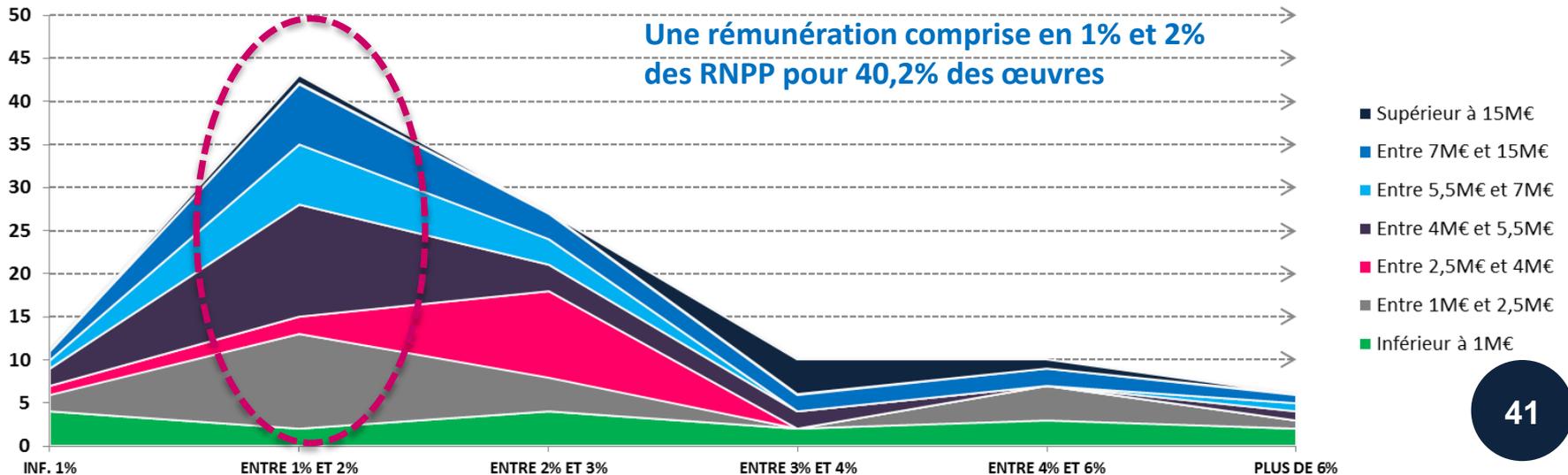
L'INTERNATIONAL

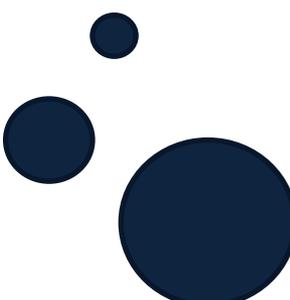
AUTRES EXPLOITATIONS : PYRAMIDE DES RÉMUNÉRATIONS PAR FILM

Sur 227 films étudiés, 179 prévoient un rémunération

- 107 prévoient un pourcentage sur les RNPP
- 68 prévoient un pourcentage sur le prix public
- 4 prévoient un pourcentage sur les recettes brutes producteur

	Inférieur à 1M€	Entre 1M€ et 2,5M€	Entre 2,5M€ et 4M€	Entre 4M€ et 5,5M€	Entre 5,5M€ et 7M€	Entre 7M€ et 15M€	Supérieur à 15M€
INF. 1%	24%	9%	8%	10%	8%	6%	
ENTRE 1% ET 2%	12%	50%	15%	62%	58%	44%	17%
ENTRE 2% ET 3%	24%	18%	77%	14%	25%	19%	
ENTRE 3% ET 4%	12%			10%		13%	67%
ENTRE 4% ET 6%	18%	18%				13%	17%
PLUS DE 6%	12%	5%		5%	8%	6%	



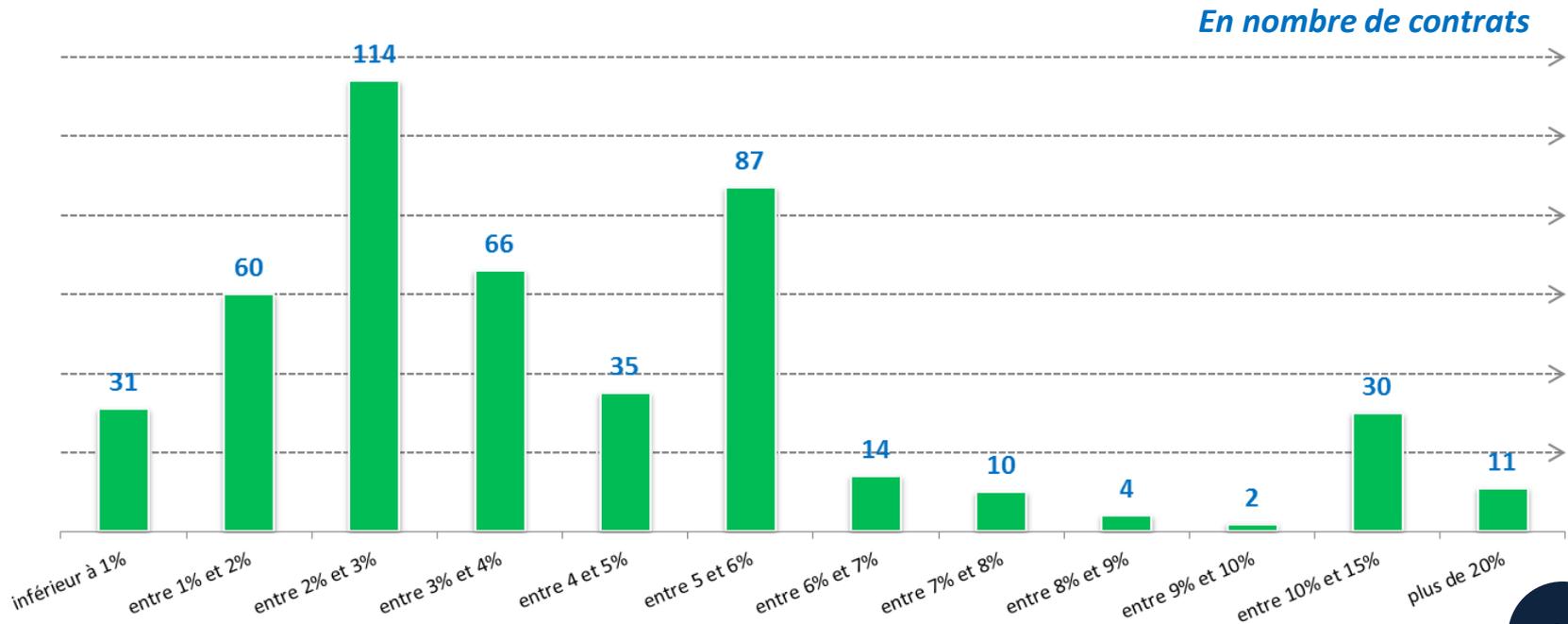


LE SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION COMPLÉMENTAIRE

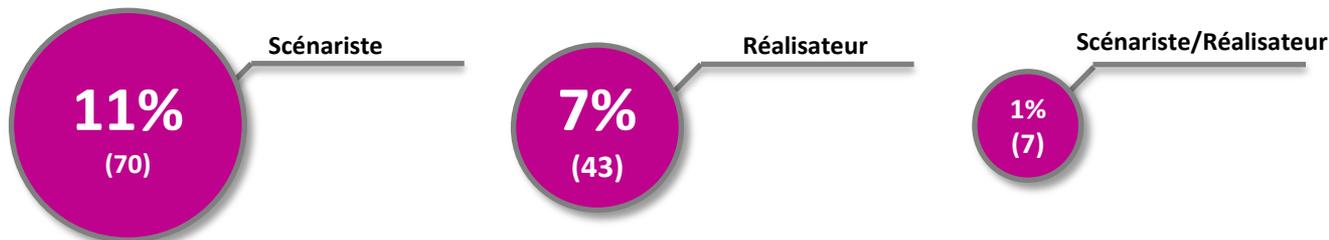
RÉMUNÉRATION APRÈS AMORTISSEMENT DU COÛT DU FILM

73% des contrats (contre 72% en 2011) prévoient une rémunération supplémentaire après amortissement du coût du film , **soit 470 contrats.**

- Cette rémunération est comprise entre 0,1% et 33% des RNPP.
- Dans certains cas , ce pourcentage vient se substituer aux autres pourcentages précédemment négociés.



120 contrats prévoient une rémunération sur les entrées en salles



Somme supplémentaire versée par entrée

34 contrats prévoient une somme par entrée : entre 0,0165€ et 0,70€ par entrée pour un nombre d'entrées allant de 300 000 à 4 000 000.

concerne 17 contrats d'auteurs, 16 contrats de réalisateurs et 1 contrat d'auteur-réalisateur et pour seulement 3 films , l'auteur qui est également réalisateur a négocié sur ses 2 contrats

Dans certains cas cette rémunération est limitée : Quelques exemples

- pour un film dont le budget est compris entre 2,5 et 4 millions d'euros : 0,10€ par entrée à partir de 700 000 entrées dans la limite de 30 000€
- pour un film dont le budget est compris entre 5,5 et 7 millions d'euros : 0,15€ par entrée à partir de 750 000 entrées dans la limite de 100 000€
- pour un film à plus de 15 millions d'euros : 0,10 € à partir de 1 500 001 entrées en salle en France dans l'hypothèse où le coût du film est inférieur à 10 000 001€ / 2 000 001 d'entrées si le coût est supérieur à 10 000 000€ et inférieur à 15 000 001€ ...

Somme brute supplémentaire

87 contrats prévoient une somme supplémentaire comprise entre 3050€ et 111 111€ pour un nombre d'entrées allant de 50 000 à 4 000 000 et parfois des sommes additionnelles par palier d'entrées supplémentaires.

Dans certains cas, le nombre d'entrées n'est pas fixé dans le contrat de départ mais reste à déterminer ultérieurement .

RÉMUNÉRATION SUR LE BUDGET DU FILM

9%
 (57)

des contrats prévoient une rémunération supplémentaire sur le budget du film ou des financements externes

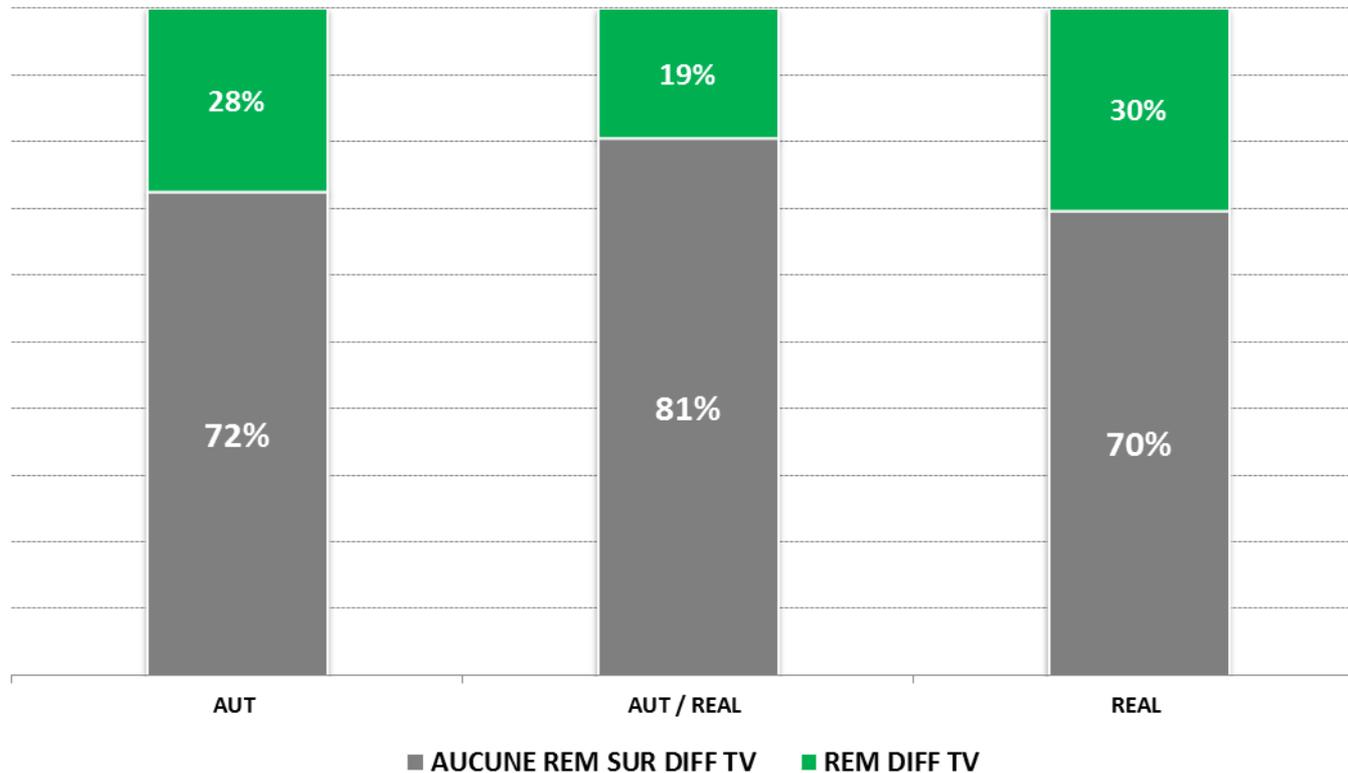
- Augmentation du MG de 0,88% à 3%
- Négociation d'une somme fixe allant de 3 875€ à 30 000€
- % sur le budget : jusqu'à 3,5% du budget pour un budget supérieur à 3 millions €

RÉMUNÉRATION SUR LES DIFFUSIONS TV FRANCE

RÉMUNÉRATION COMPLÉMENTAIRE AUX DROITS DE DIFFUSION VERSÉS PAR LA SACD

	NBRE CONTRATS	%contrats
AUCUNE REM SUR DIFF TV	461	72%
REM DIFF TV	179	28%
REM DIFF IA	138	58%

28% des contrats prévoient une rémunération sur les diffusions TV France (contre 9,4% lors de l'OPCA 2011)



ANALYSE DES ASSIETTES ET DES TAUX - RÉMUNÉRATION SUR LES DIFFUSIONS TV FRANCE



RNPP



152 contrats

RECETTES BRUTES PRODUCTEUR

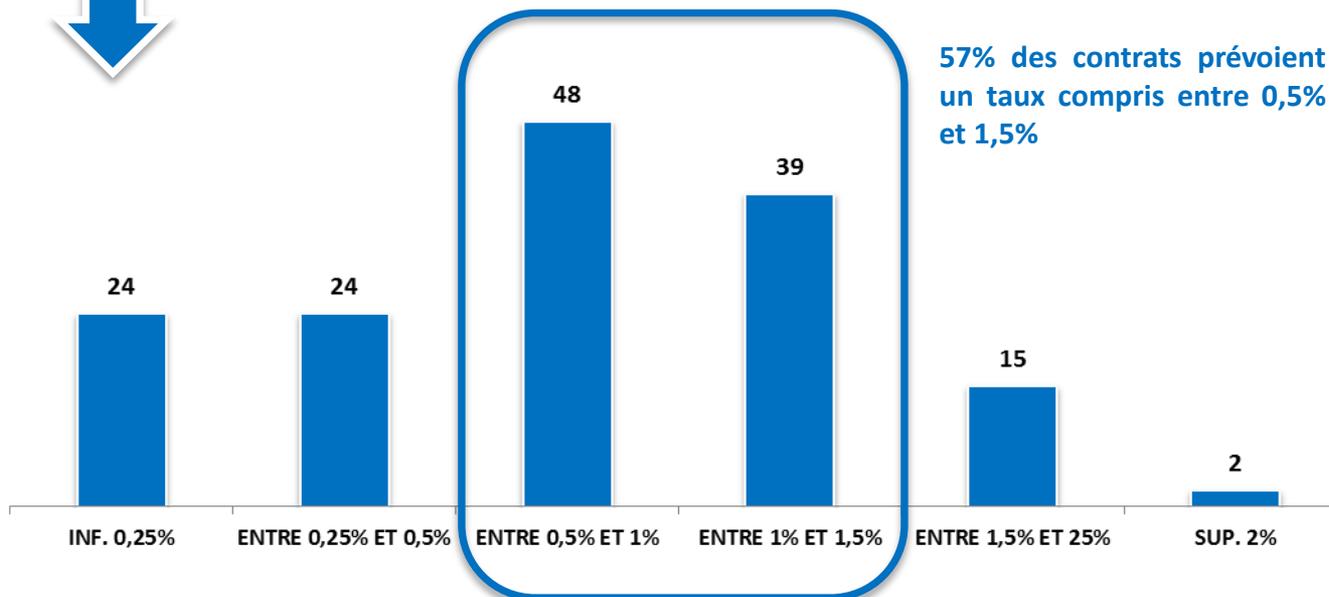


15 contrats

SOMMES BRUTES HT ENCAISSÉES



7 contrats



REMAKE / SUITE

**83%**

contrats prévoyant les cas de cession des droits de remake, soit 536 contrats.



30% (195) des contrats prévoient une rémunération si le producteur du film actuel fait lui-même le remake ou la suite. Cette rémunération est basée majoritairement sur la rémunération du contrat actuel. Deux schémas observés :

- entre 10% et 100% du MG et des pourcentages du contrat
- entre 12,5 et 120% du MG du contrat

74% (473) des contrats prévoient la rémunération de l'auteur en cas de cession des droits à un tiers comprise entre 0,1% et 36,3% des sommes encaissées par le producteur



4% (23) des contrats prévoient une rémunération différente avant et après amortissement du coût du film

LE MERCHANDISING – ASSIETTES ET TAUX

65% des contrats prévoient une rémunération au titre du merchandising (Producteur) soit 419 contrats

